



CTB



Ministère de l'Hydraulique
et de l'Assainissement



RAPPORT FINAL

PROGRAMME D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DU MILLENAIRE, SOUS- PROGRAMME BASSIN ARACHIDIER (PEPAM-BA)

SEN0701811



Table des matières

TABLE DES MATIERES	2
ACRONYMES	3
FICHE D'INTERVENTION	6
APPRECIATION GENERALE	7
PARTIE 1 : RESULTATS ATTEINTS ET ENSEIGNEMENTS TIRES ..	8
1. APPRECIATION DE LA STRATEGIE D'INTERVENTION	8
2. RESULTATS ATTEINTS.....	15
3. DURABILITE	39
4. APPRENTISSAGE	42
PARTIE 2 : SYNTHESE DU MONITORING (OPERATIONNEL)	45
1. SUIVI DES DECISIONS PRISES PAR LA SMCL	45
2. DEPENSES.....	49
3. TAUX DE DECAISSEMENT DE L'INTERVENTION	53
4. PERSONNEL DE L'INTERVENTION	54
5. MARCHES PUBLICS.....	56
6. ACCORDS D'EXECUTION	61
7. ÉQUIPEMENTS	62
8. CADRE LOGIQUE ORIGINAL TIRE DU DTF:.....	70
9. MATRICE DE MONITORING COMPLETE	73
10. OUTILS ET PRODUITS.....	79

Acronymes

AEMV	Adduction d'Eau Multi-Villageoise
AEP	Alimentation en Eau Potable
AEPA	Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
AG	Assemblée Générale
ANO	Avis de Non-Objection
APD	Avant-Projet Détaillé
ARD	Agence Régionale de Développement
ARMP	Autorité de Régulation des Marchés Publics
ASCOM	Assistant Communautaire
ASSRMKF	Appui aux Systèmes de Santé des Régions Médicales de Kaffrine, Kaolack et Fatick
ASUFOR	Association d'Usagers de Forage
AT	Assistance Technique
ATI	Assistant Technique International
ATN	Assistant Technique National
ATPC	Assainissement Total Piloté par la Communauté
BAD	Banque Africaine de Développement
BF	Borne Fontaine
BPF	Brigade des Puits et Forages
CCA	Cellule de Coordination et d'Appui
CDSMT	Cadre de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme
CESAO	Centre d'Etudes économiques et Sociales de l'Afrique de l'Ouest
CHA	Comité d'Hygiène et d'Assainissement
CR	Communauté Rurale
CS	Convention Spécifique
CTB	Coopération Technique Belge
CT	Conseiller Technique
CUI	Cadre Unifié d'Intervention
DA	Direction de l'Assainissement
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DAS	Direction de l'Assainissement
DCMP	Direction Centrale des Marchés Publics
DDI	Direction de la Dette et de l'Investissement
DEM	Direction de l'Exploitation et de la Maintenance
DGD	Direction Générale de la coopération au Développement
DGPRE	Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau
DH	Direction de l'Hydraulique
DHR	Direction de l'Hydraulique Rurale
DL	Diourbel
DMI	Demande de Manifestation d'Intérêt
DN	Diamètre Nominal
DP	Demande de Propositions
DRA	Division Régionale de l'Assainissement
DRH	Division Régionale de l'Hydraulique
DRP	Demande de Renseignements et de Prix
DTF	Dossier Technique et Financier

EDE	Environnement – Déchets – Eau
EDP	Edicule publique
EPE	Equivalent Point d'Eau
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine – XOF (1 EUR = 655,957 XOF)
FK	Fatick
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GPS	<i>Global Positioning System</i>
HAMS	Hygiène et Assainissement en Milieu Scolaire
HARMO	<i>Harmonization, Alignment, Result oriented management, Mutual responsibility and Ownership</i>
HDPE	<i>High Density Poly-Ethylene</i>
IA	Inspection d'Académie
IDEN	Inspection Départementale de l'Education Nationale
IEC	Information, Education, Communication
IOV	Indicateur Objectivement Vérifiable
IS	Ingénierie Sociale
JICA	<i>Japanese International Cooperation Agency</i>
KF	Kaffrine
KL	Kaolack
LF	Latrines Familiales
MHA	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
MTR	<i>Mid-Term Review</i>
NEX	<i>National Execution</i>
OBA	<i>Output Based Aid</i>
OFOR	Office des Forages Ruraux
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
PAGIRE	Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PAMAS	Programme d'Appui au développement de la Micro-Assurance Santé
PAMIF	Programme d'Appui à la Micro-Finance
PARPEBA	Programme d'Amélioration et de Renforcement des Points d'Eau dans le Bassin Arachidier
PASEPAR	Programme d'Amélioration des Services de l'Eau Potable et de l'Assainissement en milieu Rural
PCR	Président de la Communauté Rurale
PEPAM	Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire
PEPAM-BA	PEPAM – sous-programme Bassin Arachidier
PNSP	Procédure Négociée Sans Publicité
PF	Point Focal
PTF	Partenaire Technique et Financier
PHAST	<i>Participatory Hygiene And Sanitation Transformation</i>
PLD	Plan Local de Développement
PLHA	Plan Local de l'Hydraulique et de l'Assainissement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PVC	<i>Poly-Vinyl Chloride</i>
RAC	Revue Annuelle Conjointe
RACI	<i>Responsible, Accountable, Consulted, Informed</i>
RAF	Responsable Administratif et Financier

REGEFOR	Réforme de la Gestion des Forages Ruraux
REMEC	Réseau des Mutuelles d'Epargne et de Crédit
RESSEN	Représentation (de la CTB) au Sénégal
RI	Règlement Intérieur
SARAR	<i>Self-esteem, Associative strength, Resourcefulness, Action planning and Responsibility</i>
SEPO	Succès, Echechs, Potentialities, Obstacles
SG	Secrétaire Général
SMART	Significatif, Mesurable, Atteignable, Responsable, Temporellement défini
SMCL	Structure Mixte de Concertation Locale
SPEPA	Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement
SRA	Service Régional de l'Assainissement
ST	Suivi Technique
TdR	Termes de Référence
UC-PEPAM	Unité de Coordination du PEPAM
UE	Union Européenne
UNICEF	<i>United Nations Children's Fund</i>
USABA	Union de Solidarité des ASUFOR du Bassin Arachidier
VIP	<i>Ventilated Improved Pit latrine</i>
WSP	<i>Water and Sanitation Program</i>

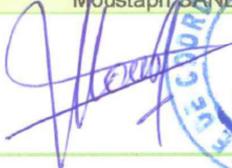
Fiche d'intervention

Nom de l'intervention	Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire, sous-programme Bassin Arachidier (PEPAM-BA)
Code de l'intervention	SEN 07 018 11
Localisation	Régions de Diourbel, Fatick, Kafrine et Kaolack
Budget	Budget initial (DTF): 11.000.000 € Budget /Avenant 1 (PARPEBA): 11.071.000 € Budget/ Avenant 2 (REMEC/ASSRMKF): 11.217.756 €
Institution partenaire	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
Date de démarrage de l'intervention	1 ^{ier} avril 2008
Ouverture du Comité de pilotage	18 mars 2008
Date de fin de la convention spécifique	17 décembre 2013 Durée : 60 mois + 12 mois
Groupes cibles	La population rurale dans la zone d'intervention et notamment les femmes et les enfants
Impact ¹	Le nombre de personnes n'ayant pas accès à une eau saine et un assainissement de base est réduit conformément aux Objectifs du Millénaire pour le Développement
Outcome	L'accès à l'eau potable, ainsi que les conditions d'hygiène et d'assainissement sont durablement améliorées pour la population rurale des régions de Diourbel, Fatick, Kafrine et Kaolack
Outputs	R1: L'accès à l'eau potable est assuré durablement pour 60.000 personnes supplémentaires dans les 4 régions d'intervention (Kafrine, Kaolack, Diourbel, Fatick)
	R2: L'accès durable à l'assainissement est assuré pour 30.000 personnes supplémentaires en milieu familial et pour 10.000 personnes au niveau communautaire
	R3: 83 ASUFOR ciblées dans les 4 régions d'intervention sont mobilisées, organisées et formées pour une gestion durable, efficace et équitable de leurs ouvrages d'AEPA
	R4: Les communautés rurales ciblées s'approprient leurs rôles et responsabilités en matière de planification et de régulation locale.
	R5: Les mécanismes et compétences pour la réalisation du PEPAM sont renforcés
Budget total de l'intervention	11.217.756 €
Période couverte par le rapport	1 ^{ier} avril 2008 au 31 décembre 2013

¹ L'impact équivaut à l'objectif général, l'outcome à l'objectif spécifique et l'output au résultat

APPRECIATION GENERALE

APPRECIATION GENERALE

Appréciation générale	Appréciation générale
<p>Ce projet soumis à plusieurs changements d'orientation a souvent constitué un cadre d'échanges parfois passionnés.</p> <p>2009 et 2010 n'avaient pas enregistré de réalisations significatives. Il aura fallu attendre 2011 pour connaître un début d'exécution du projet. Mais la capacité des entreprises n'étant pas des meilleures, des retards considérables ont été enregistrés. La gestion des marchés n'a pas été facile et les bonnes décisions ont souvent été différées. Pour toutes ces raisons, le projet n'a pas pu se réaliser dans le délai imparti et il aura fallu recourir à un appui technique perlé et prolonger d'un an les délais pour terminer les travaux.</p> <p>Il est difficile d'accepter qu'un projet de cette envergure ne puisse être exécuté dans les délais. Qu'est ce qui n'a pas fonctionné? Je me réjouis que l'objectif spécifique du projet ait été enfin atteint. Que toutes les agences d'exécution, les entreprises, les bureaux d'études et leurs directeurs, la CTB, la DDI, les consultants et tout le personnel de la CCA trouvent ici, l'expression de ma gratitude ainsi que de mes sincères remerciements. Nos efforts et surtout notre persévérance n'auront pas été vains, ils ont été récompensés dès que les populations ont eu accès à l'eau et à l'assainissement.</p>	<p>Sur le plan de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement familial, le projet a dépassé les indicateurs quantitatifs visés.</p> <p>Pour le volet assainissement, c'est d'autant plus une réussite que celui-ci a subi plusieurs remaniements et était susceptible de ne pas être atteint. La stratégie retenue a permis d'innover en matière d'ingénierie sociale et de tester la méthode « appui basé sur les résultats ».</p> <p>Les objectifs plus stratégiques en matière de renforcement des capacités, principalement des acteurs locaux et régionaux, n'ont pas entièrement été atteints – la stratégie sectorielle en matière de déconcentration et d'organisation des acteurs locaux reste à préciser.</p> <p>Le projet a accusé un énorme retard imputé à i) les procédures de passation des marchés publics, ii) les limites des entreprises retenues, iii) un cadrage et une appropriation incomplets de la modalité de l'exécution nationale.</p> <p>La répartition des activités entre ces 2 modalités (exécution nationale/hard/piloté par les agences vs cogestion/soft/piloté par la CCA) n'a pas été probante. Le manque de synergies a compromis les activités « soft » en appui à la sensibilisation et l'organisation des acteurs, avec comme conséquence des risques sur le plan de la durabilité.</p> <p>Il est important de mentionner i) une gestion plus rationnelle et transparente du programme depuis mi-2012 et ii) la prise en compte du genre dans tous les outputs.</p>
Appréciation générale : satisfaisant	Appréciation générale : satisfaisant
Fonctionnaire exécution nationale Moustaph SANE	Fonctionnaire exécution CTB Anne REYNEBEAU P.O
 	 <p>Corine NIOX Chargée de Programme CTB</p>

PARTIE 1 : RESULTATS ATTEINTS ET ENSEIGNEMENTS TIRES

1. Appréciation de la stratégie d'intervention

1.1. Contexte

1. Contexte politique

De 2009 à 2012, l'environnement du sous-programme a été caractérisé par une instabilité politique, marquée par des remaniements ministériels incessants mais également par la séparation des sous-secteurs de l'hydraulique et de l'assainissement, gérés par deux ministres différents. Cette situation a engendré des retards considérables dans la mise en œuvre de certaines activités du sous-programme.

Lors des élections présidentielles de 2012, qui ont abouti à une alternance du pouvoir, on assiste au regroupement des sous-secteurs dans un seul et même Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement. Le dernier remaniement ministériel survenu en août 2013 n'a pas modifié le cadre institutionnel.

Début 2008, 3 nouvelles Régions ont été créées au Sénégal, dont celle de Kaffrine, qui coïncide avec l'ancien Département de Kaffine. Le PEPAM-BA a ainsi soutenu 12 services déconcentrés au lieu des 10 prévus. Les dernières élections régionales ont eu lieu le 22 mars 2009, en même temps que les élections rurales et municipales.

Il est à noter que lors du Conseil Ministériel délocalisé à Kaolack à la mi-juin 2012, le PEPAM-BA a été inscrit parmi les projets prioritaires du Gouvernement du Sénégal et depuis, a fait l'objet d'un suivi rapproché de la part des hautes autorités du pays.

2. Contexte institutionnel

Le projet est ancré au niveau du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement conformément à l'arrêté de création du PEPAM-BA (29 mai 2008). Cet ancrage est très approprié d'autant plus qu'aujourd'hui les deux sous-secteurs de l'hydraulique et de l'assainissement sont regroupés dans un même ministère; ce qui constitue un atout majeur pour l'intervention.

Notons que le ministère travaille, et ceci depuis 2012, avec un CDSMT, ce qui renforce la visibilité et la cohérence du budget.

Les 4 agences, chargées de la mise en œuvre du PEPAM-BA, ressortent du MHA. On peut y noter les évolutions suivantes qui ont impacté le déroulement du projet :

- ◆ La DGPRE est actuellement engagée dans le processus du PAGIRE, avec des financements significatifs de la Facilité Africaine pour l'Eau, de la coopération belge (PAGIRE-BA), de la coopération luxembourgeoise et de l'Union Européenne. Son équipe n'a cependant pas évolué et la disponibilité des cadres supérieurs de la DGPRE n'est donc pas optimale.
- ◆ La Direction de l'Hydraulique Rurale et la Direction de l'Hydraulique Urbaine ont été regroupées début 2012 dans une seule Direction de l'Hydraulique.
- ◆ La Direction de l'Assainissement a continué sa démarche de

déconcentration. Rappelons que la Direction disposait, au démarrage du PEPAM-BA, seulement de 3 Divisions Régionales. Aujourd'hui, chaque Région est dotée d'un Service Régional d'Assainissement ; quatre de ces SRA étant appuysés dans leur démarrage par le PEPAM-BA.

- ◆ La loi sur le Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement (SPEPA), adopté en 2008, prévoit des transformations importantes relatives à l'exploitation et la maintenance des réseaux en milieu rural. Une grande partie des missions de la DEM sont à transférer à l'Office des Forages Ruraux qui délèguera ensuite l'exploitation et la maintenance à des opérateurs privés (ou aux ASUFOR pour l'exploitation de la partie distribution). La création de l'OFOR est maintenant prévue pour 2014. Les différentes réflexions et l'incertitude sur les modalités de mise en œuvre des transformations ont freiné des initiatives visant le renforcement des acteurs locaux.

La SMCL, du PEPAM-BA présidée par le Secrétaire-Général du Ministère, donne des orientations stratégiques et appuie la mise en œuvre efficace du projet. La SMCL s'est réunie 25 fois depuis le démarrage du projet. Dans sa réunion de lancement, le 18 mars 2008, la SMCL a nommé les directeurs des 4 agences comme membres titulaires (au lieu d'observateurs). Dans la majorité des réunions, les directeurs se faisaient représenter par les points focaux, chargés directement de la mise en œuvre d'une des composantes du projet.

En juin 2012, le comité des partenaires sénégal-belge, au vu de la situation du PEPAM-BA, a compris que les travaux ne pouvaient s'achever le 18 décembre 2012 et a accordé, à titre exceptionnel, une prolongation d'un délai d'un an pour permettre au sous-programme de parachever toutes ses activités avant le 16 décembre 2013 (fin de la CS).

3. Contexte des modalités d'exécution

De 2008 à 2012, le sous-programme, réalisé suivant la modalité de l'exécution nationale pour ce qui concerne les travaux d'approvisionnement en eau et d'assainissement, a enregistré un retard important dans sa mise en œuvre au point que fin mars 2012, date de clôture initialement prévue, le taux d'exécution physique des travaux était de 20% – là où le budget pour les frais de fonctionnement en appui aux agences nationales était déjà épuisé à 89%.

Ces chiffres tendent à démontrer que cette modalité n'était pas très efficace pour la mise en œuvre des activités sur le terrain, pour plusieurs raisons, dont i) un cadrage incomplet avec comme conséquence des incompréhensions dans la répartition des tâches et l'exercice des responsabilités, ii) la gestion non-efficace des contrats de travaux et de prestations, et iii) un suivi et contrôle non-optimal des dépenses.

De plus, l'articulation entre la modalité de l'exécution nationale (pour les travaux, pilotés par les différentes directions du ministère) et la cogestion (pour les activités « soft », pilotées par la CCA) n'a pas été probante, aussi bien pour l'eau potable que pour l'assainissement : décalage systématique des activités, le « soft » précédant de loin le « hard », absence de phasage et de mise en cohérence entre la mise en place des infrastructures et le renforcement organisationnel des ASUFOR, Communautés Rurales et services déconcentrés.

Ces constats, combinés à ceux faits par un audit financier² réalisé en septembre 2011 ont conduit la CTB à dénoncer l'exécution nationale comme modalité de mise en œuvre. Les ordonnateurs ont retenu de gérer l'ensemble des activités en cogestion à partir de juillet 2012 (actée lors de la SMCL du 27 septembre 12) et d'adapter le circuit de la dépense et des contrôles qui y sont liés.

Par ailleurs, étant donné le faible niveau d'exécution du PEPAM-BA enregistré en mars 2012, couplé à l'expiration du contrat avec l'ATI, Coresponsable du projet, deux consultants (un international et un national) ont été recrutés par la CTB en régie pour apporter un appui technique et un suivi financier par intermittence au sous-programme.

4. Contexte HARMO

Le PEPAM, défini comme cadre stratégique pour l'atteinte des OMD eau et assainissement, est l'outil principal de programmation et d'harmonisation au Sénégal. Toute initiative doit s'inscrire dans le Cadre Unifié des Interventions (CUI) qui regroupe un ensemble de règles communes, applicables à tous les acteurs et qui assure la cohérence et la synergie des initiatives. Le CUI constitue un cadre de référence, permettant une bonne coordination et un échange d'expériences entre partenaires.

Avec l'appui de l'Unité de Coordination du PEPAM et la BAD, une réflexion a été lancée sur une stratégie/approche commune en matière d'assainissement familial et public, en milieu rural. Le PEPAM-BA y a contribué notamment avec l'étude sur les options technologiques, réalisée par EDE. Rappelons que la stratégie nationale en vigueur lors de la formulation du PEPAM-BA consistait à construire pour les ménages intéressés un ensemble de latrine VIP, bac à laver, puisard et douche, pour un coût global de 320.000 FCFA (50 EUR par bénéficiaire). La remise en question de ce modèle, d'abord par le PEPAM-BA et ensuite par les autres projets et PTF, a entraîné un certain retard dans le démarrage de cette composante au sein du projet. Le Code de l'assainissement et de l'hygiène a d'ailleurs été adopté en juillet 2009 et les décrets d'application datent de février 2011. Une nouvelle stratégie d'assainissement rural a été adoptée en juin 2013.

JICA, BAD, UE et les autres partenaires au développement intervenant dans le secteur de l'eau et de l'assainissement en milieu rural ont sollicité à plusieurs reprises le sous-programme pour le partage des expériences « réussies » en ingénierie sociale.

Ces mêmes partenaires ont créé un cadre de concertation sectorielle. Ils y abordent les questions d'harmonisation, d'alignement des politiques en matière d'eau et d'assainissement. La présidence de ce cadre est assurée en 2013 par la CTB pour le milieu rural.

Le PEPAM-BA est en phase avec le CUI en termes d'harmonisation et d'alignement stratégique. Cependant, il faut noter qu'en termes d'alignement opérationnel, chaque PTF utilise ses propres modalités d'exécution et l'interprète à sa manière.

² La dénonciation de la modalité d'exécution ne pouvait se faire qu'après 2 audits négatifs (posant des questions auxquelles des réponses ne sont pas apportées dans un délai raisonnable). L'approvisionnement des comptes s'en trouve dès lors bloqué, ainsi que la poursuite des activités.

1.2. Changements significatifs dans la stratégie d'intervention

1] Le Cadre logique du projet a été légèrement modifié par la SMCL du 13 octobre 2010, principalement au niveau des indicateurs. Par rapport aux résultats, on note deux nuances dans les ambitions :

- ◆ Pour le Résultat 2, la nouvelle formulation précise le nombre de bénéficiaires des édicules publics, mais se limite à l'accès à l'assainissement, là où formulation initiale mettait encore l'accent i) sur l'engagement des ASUFOR et des institutions locales et ii) sur l'hygiène et le changement des comportements.
- ◆ Pour le Résultat 3, la nouvelle formulation met l'accent sur les capacités renforcées des ASUFOR (au nombre de 83), et non pas sur la mobilisation et l'organisation des usagers.

2] Les modalités de mise en œuvre et les relations partenariales ont changé de façon significative durant le 2^{ième} et 3^{ième} trimestre de 2012.

Le montage de la CCA a été modifié au 1 avril, avec i) la clôture de l'antenne à Kaolack (à l'exception de l'AT junior qui a continué avec les activités de sensibilisation et de communication), ii) le départ de l'ATI-Coresponsable, et chargé des aspects techniques pour le compte de la CTB, et iii) la mise en place d'un dispositif de suivi technique et financier, par intermittence mais rapproché, au travers de deux consultants.

Début juillet, la convention d'exécution pour les activités conduites par les agences a été résiliée.

Les appuis financiers aux agences pour leurs frais de fonctionnement ont été réduits de façon significative, à partir d'avril pour les services déconcentrés, et à partir du mois d'août pour les directions centrales.

L'actualisation dans la répartition des tâches et des responsabilités, ainsi que dans les modalités de prise de décision et de communication, inhérente à ces changements, a été délicate au début. Mais, à partir du 4^{ième} trimestre de 2012 et grâce à un engagement très prononcé du Ministre et de son Secrétaire Général, on a constaté des relations partenariales plus fluides et une dynamisation plus explicite des différents chantiers – ce qui a permis finalement d'atteindre, sinon de dépasser les objectifs quantitatifs en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement.

3] La SMCL du 23 décembre 2008 recommandait de diviser les études pour les nouveaux réseaux d'AEP en trois parties :

- ◆ une étude Avant-Projet Sommaire pour déterminer les sites ;
- ◆ une étude hydrogéologique pour la préparation de l'appel d'offres des travaux de forages ;
- ◆ une étude d'exécution pour le dimensionnement des ouvrages de génie civil et de canalisation.

Cependant, lors de la SMCL extraordinaire du 22 mai 2009, la DH a soutenu que ces différentes études n'étaient pas indispensables. Pour gagner du temps, en lieu et place, la DH proposa une étude d'identification sur la base entre autres d'une revue documentaire, une présélection de sites susceptibles d'être retenus, une analyse multicritère, la présélection des localités prioritaires, une mission de reconnaissance des zones cibles dans chaque région, une

présélection des projets éligibles (AEMV).

Cette approche, quoique plus rapide, n'a pas permis d'avoir une meilleure connaissance de la zone ce qui aurait pu éviter certaines approximations.

4] Dans la même logique de gain de temps, il a été estimé que les travaux d'assainissement ne nécessitaient pas une étude d'exécution et que les informations contenues dans le PLHA suffisaient pour identifier les sites. Pour les édifices publics, la réalisation des travaux à l'entreprise a été retenue.

5] La stratégie prévue dans le DTF visait à donner aux ASUFOR et aux populations une certaine capacité à développer et à pérenniser l'assainissement familial au-delà du projet, avec des maçons de la communauté formés et à partir des matériaux acquis dans le cadre du projet. Cette modalité de mise en œuvre était nouvelle pour la DA, qui a pris du temps pour s'en approprier ; ensuite, la procédure d'achat centralisé de matériaux, a pris beaucoup de retard.

Lors de l'évaluation à mi-parcours (décembre 2010), il a été retenu que la moitié des ouvrages serait réalisée à l'entreprise, l'autre moitié étant confiée aux maçons locaux. Fin 2011, un seul lot test avait été lancé à Kathiotte (Région de Kaffrine) pour 144 latrines, réalisé par un GIE.

Suite à une actualisation budgétaire, le nombre de latrines a été réduit considérablement par la SMCL dans sa réunion du 1 décembre 2011 (de 3000 à 594), à réaliser uniquement à l'entreprise afin d'éviter des retards supplémentaires. Un suivi budgétaire rapproché sur les travaux d'eau potable a permis ensuite d'augmenter le nombre, d'abord à 1524, et ensuite à 3000, comme initialement visé (SMCL du 29 novembre 2012).

Le pilotage des marchés, le contrôle et le suivi de la construction des latrines, ainsi que la (re)mobilisation des communautés ont été confiés aux SRA – et ceci avec une prise en charge de leur frais et une motivation qui étaient liées aux résultats.

6] Certains marchés et/ou leurs modalités d'exécution ont dû être revus en cours d'exécution après avoir constaté les faiblesses des prestataires :

Objet	Titulaire du marché	Problème constaté	Modification apportée
Forages	HICS/SWAMI	3 des 12 forages négatifs après 2 ou 3 reprises	Marché résilié Repris par Henan Chine au travers 2 nouveaux marchés
Génie civil des réseaux d'eau	GEAUR	Arrêt des chantiers	Achèvement en régie administratif
Equipements d'exhaure	ERTHEG/ICTS	Aucun avancement durant 15 mois	Marché résilié Equipements pris dans le stock de la DEM (et à remplacer)
Extensions des réseaux d'eau	EBIS	Arrêt des chantiers	Sous-traitance à ECORE
Edicules publics	EGECOM, Lamp Fall, SGT La Taïf	Portes extérieures de très mauvaise qualité et mal fixées	Travaux refaits avec des portes et cadres métalliques

7] Le PEPAM-BA a pu profiter des synergies avec le PEPAM-Aqua, dont la formulation est intervenue durant le 1^{er} semestre de 2009, quand le PEPAM-BA était encore en plein démarrage.

Vu l'intérêt croissant pour la problématique de la qualité de l'eau de distribution, le PEPAM-BA s'est concentré sur les zones où les nappes ont des teneurs en chlorures et en fluorures qui sont très acceptables. Les CR de la Région de Diourbel, initialement aussi ciblées par le PEPAM-BA, ont ensuite été récupérées par le PEPAM-Aqua avec des initiatives permettant d'améliorer la qualité de l'eau des forages déjà en exploitation.

Certaines activités relatives à la problématique de la qualité de l'eau, prévues dans le PEPAM-BA, ont ensuite été réalisées par le PEPAM-Aqua – sur son budget propre, sinon sur financement du PEPAM-BA mais pilotées par l'équipe du PEPAM-Aqua.

En revanche, le PEPAM-Aqua a financé le marché des équipements d'exhaure pour les forages du PEPAM-BA, après avoir constaté que le contrat ne pouvait pas être signé avant l'expiration de la CS du PEPAM-BA³.

8] Un des axes stratégiques visés initialement par le PEPAM-BA était l'appui aux démarches de déconcentration. Rappelons que la thématique de la déconcentration était d'actualité lors de la formulation du PEPAM-BA avec i) l'étude d'actualisation organisationnelle des ministères dont les résultats provisoires étaient rendus disponibles en avril 2007 et la RAC qui avait proposé en juin 2007 une feuille de route pour soutenir la déconcentration dans le domaine de l'hydraulique rurale.

Cet axe n'a pas été très approfondi par le PEPAM-BA, même si i) l'ensemble des services déconcentrés ont été soutenus dans leur fonctionnement et ii) que les marchés des latrines familiales ont été traités directement par les SRA, avec l'appui technique de la CCA et de la DA.

Il faut effectivement noter que la politique sénégalaise en matière de déconcentration et de décentralisation n'a pas été clarifiée davantage durant les dernières années. Le retard dans le lancement des travaux était un argument de plus pour maintenir le pilotage des grands marchés au niveau central. Et, finalement, la participation des directeurs, mais le plus souvent des points focaux, aux réflexions et décisions de la SMCL ne créait pas forcément les incitants nécessaires pour impulser le transfert de responsabilités et de pouvoirs/moyens aux acteurs déconcentrés.

9] Pour les mêmes raisons, le renforcement de la position des CR dans le secteur est resté plus discret que prévu. Les PLHA ont été actualisés avec l'appui des CR, qui ont également bénéficiées de séances de (in)formation sur les mécanismes de planification et les modes opératoires du PEPAM. Mais une dynamique partenariale entre les CR, les services déconcentrés et les ASUFOR n'a pas pu être structurée.

³ Le marché était initialement attribué à ERTHEG/ICTS, mais a dû être résilié. Afin de ne pas retarder la réception des travaux de génie civil et la mise en exploitation des réseaux d'eau, le Ministre a instruit la DEM d'installer, de son propre stock, les pompes et groupes les mieux adaptés aux caractéristiques des forages et réseaux réalisés par le PEPAM-BA, avec la perspective de réalimenter ce stock au travers d'un nouveau marché. Mais suite à des retards inattendus dans le traitement de ce dossier, l'attribution définitive de ce nouveau marché ne pouvait plus être garantie avant le 17 décembre 2013, date d'expiration de la CS.

10] Le projet avait aussi comme ambition de soutenir les réformes annoncées en matière d'exploitation des ouvrages hydrauliques en milieu rural, notamment au travers de i) le lancement d'un dispositif d'accompagnement des ASUFOR, ii) l'appui aux fédérations régionales des ASUFOR, iii) la consolidation et l'extension de la base de données des ASUFOR.

Comme mentionné en § 1.1. – point 2, les réformes annoncées dans la loi SPEPA n'ont pas été détaillées davantage jusqu'à très récemment. La mise en place de l'OFOR est maintenant prévue pour 2014 et la délégation de l'exploitation des réseaux, ainsi que des travaux de maintenance et de réparation, à des opérateurs privés est supposée suivre rapidement.

Pendant cette phase de pré-réforme, et sans orientations précises, il était difficile d'enthousiasmer les différentes parties prenantes. La DEM a beaucoup tardé pour lancer une consultation relative au dispositif d'accompagnement, et l'étude n'a jamais été réalisée. La déconcentration au niveau des DRH de la base des données déjà initiée par le PARPEBA, n'a pas été un succès (probablement par une combinaison de facteurs, y inclus l'architecture peu appropriée de la base et la faible motivation du technicien-informatique de la DEM chargé de cette composante).

Durant la dernière année du projet, et avec l'appui d'une stagiaire de la CTB, la base de données de 27 ASUFOR a cependant été actualisée et élargie pour la période 2008-2013. Des indicateurs de performance technique et financière en ont été distillés et comparés, mettant en exergue les acquis et les défis de chacune des ASUFOR. Un rapport par ASUFOR et une synthèse sur l'ensemble ont été rédigés et formeront la base pour la mise en place d'une banque de données et d'un dispositif de suivi et d'appui-conseil, prévus dans le PASEPAR.

2. Résultats atteints

2.1. Matrice de monitoring

Résultats / Indicateurs	Valeur de la baseline 2008	Cible finale 2013	Valeur finale obtenue 2013	Commentaires
IMPACT: Le nombre de personnes n'ayant pas accès à une eau saine et un assainissement de base est réduit conformément aux Objectifs du Millénaire pour le Développement				
Taux d'accès à l'eau potable au niveau national	75,5%	OMD 2015 82%	81,2%	Données RAC – situation fin 2012
Taux d'accès à l'assainissement au niveau national	27,5%	OMD 2015 59%	35,6%	Données RAC – situation fin 2012
OUTCOME: Assurer l'accès durable à l'eau potable, à l'assainissement et à des conditions d'hygiène améliorées pour les populations rurales des régions de Diourbel, Fatick, Kafrine et Kaolack				
Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural dans les 4 régions du bassin arachidier	77,5%		88,9%	Données RAC (situation fin 2012) + ouvrages réceptionnés en 2013
Taux d'accès à l'assainissement en milieu rural dans les 4 régions du bassin arachidier	n.n.		n.n.	Les données en matière d'assainissement ne sont pas suivies au niveau régional
OUTPUT 1: L'accès à l'eau potable est assuré durablement pour 60.000 personnes supplémentaires dans les 4 régions d'intervention				
IOV.1-R1: Le nombre de personnes supplémentaires utilisant effectivement l'eau potable selon les normes en vigueur	-	60 000	113.000	Objectif atteint et même dépassé, 88% de plus que l'objectif initial.
IOV.2-R1: Disponibilité du rapport validé sur la relation entre la consommation de fluor et la présence de fluoroses dans le Bassin Arachidier est connue selon les différents usages	-	-	Rapport final disponible	Objectif atteint
IOV.3-R1: Disponibilité d'un rapport analytique sur le suivi des unités pilotes (vente, coût réel)	-	-	Rapport disponible	Activité conduite par PEPAM-Aqua
OUTPUT 2 : L'accès durable à l'assainissement est assuré pour 30.000 personnes supplémentaires en milieu familial et pour 10.000 personnes au niveau communautaire				
IOV.1-R2: Le nombre de personnes supplémentaires disposant dans leur ménage d'une latrine familiale	-	30.000	31.040	On considère en moyenne une latrine pour 10 personnes au Sénégal Au 31 décembre 2013, 2358 latrines sont réceptionnées, y compris les 104 latrines « témoins » Les 64 latrines à Shangai (Fatick) sont construites mais pas encore réceptionnées La construction de 682 LF à Birkelane et Ndiognick (Kafrine) est en cours et la réception prévue pour février 2014
IOV.2-R2: Le nombre de personnes supplémentaires utilisant les édicules publics	-	10.000	9.950	On considère en moyenne un édicule pour 100 personnes au Sénégal 99,5 édicules publics sont construits et réceptionnés provisoirement dans les 4 régions du Bassin Arachidier A Missirah (Diourbel), l'édicule à la grande mosquée ne compte qu'un seul bloc, ce qui ramène le nombre à 99,5

OUTPUT 3: 83 ASUFOR ciblées dans les 4 régions d'intervention sont mobilisées, organisées et formées pour une gestion durable, efficace et équitable de leurs ouvrages d'AEPA				
IOV1-R3: Le nombre de postes clé dans les bureaux des ASUFOR occupés par des femmes	n.n.	Au moins 1/3 dans chaque Bureau d'Asufor	31,75% FK: 32% DL: 20% KF: 40% KL: 35%	Chiffres déterminés par le règlement intérieur des ASUFOR (1997) mais pas en adéquation avec la loi sur la parité (adopté le 14 mai 2010)
OV2-R3: Le pourcentage des ASUFOR appliquant les règles de gestion	n.n.	90%	63,75% FK: 97% DL: 60% KF: 50% KL: 48%	Les chiffres ont été donnés par les BPF sur base des rapports mensuels qui leur sont remis par les ASUFOR
IOV3-R3: Le pourcentage des ASUFOR adhérant au dispositif d'accompagnement	-	60%	-	L'étude relative au dispositif et sa mise en place ont été annulées par manque d'intérêt de la DEM et en attendant des orientations plus précises sur le futur rôle des ASUFOR (voir § 1.2. point 10)
IOV4-R3: Le pourcentage des ASUFOR adhérent aux fédérations régionales	n.n.	90%	89,75% FK: 96% DL: 63% KF: 100% KL: 100%	Cible (quasi) atteinte Les fédérations sont mises en places, mais ne sont pas très opérationnelles
OUTPUT 4: Les communautés rurales ciblées s'approprient leurs rôles et responsabilités en matière de planification et de régulation locale.				
IOV1-R4 : Le pourcentage des nouveaux ouvrages issus des PLHA	-	90%	56,5%	63% des ouvrages hydrauliques et 50% des ouvrages d'assainissement sont construits sur base des 15 PLHA élaborés sur le Fonds d'Etudes et d'Expertise belgo-sénégalais
IOV2-R4: Le nombre de CR ayant un cadre de concertation eau et assainissement	0	12	0	Des cadres de concertation entre les secteurs de la santé, de l'enseignement et de l'eau et l'assainissement étaient prévus dans les sites ciblés pour la construction des latrines familiales. Celles-ci n'étant pas construites dans les délais, les cadres de concertation n'ont pas vu le jour
IOV3-R4: Le nombre de PLHA réactualisés	-	15	15	Les données récoltées sur le terrain ont été partagées dans les 15 CR. Les 15 PLHA réactualisés sont disponibles
OUTPUT 5: Les mécanismes et compétences pour la réalisation du PEPAM sont renforcés				
IOV1-R5: Le nombre de services déconcentrés qui élaborent les rapports périodiques dans les délais	-	- 4 SRA - 4 BPF - 4 DRH	n.n.	Depuis 2011 les rapports ne sont plus remis à la CCA. Les pratiques de rapportage des services déconcentrés sont très variables mais faiblement suivies
IOV2-R5: La planification des activités est respectée	-	100%	n.n.	Les planifications ne sont pas soumises à la CCA depuis 2012
IOV3-R5: Le nombre de mises à jour des bases de données d'inventaire et de suivi des nappes (2/an)	-	2	2	Les campagnes de mesure sont effectuées 2 fois par année (mais pas sur l'ensemble du réseau des piézomètres). La saisie des données dans la base n'est pas régulière

2.2. Analyse des résultats

2.2.1. Dans quelle mesure l'intervention contribuera-t-elle à l'impact⁴ ?

A l'instar de la communauté internationale, l'état de Sénégal s'est engagé dans l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement. L'OMD 7, cible #10 porte sur la réduction du nombre des personnes n'ayant pas accès à l'eau saine et à un assainissement de base.

Ainsi, le gouvernement sénégalais s'est doté d'une stratégie sectorielle et d'un plan d'action pour l'eau potable et l'assainissement: le Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire – PEPAM, qui définit les objectifs et modalités de mise en œuvre pour la période 2005-2015.

	Objectifs PEPAM – Milieu rural (2005-2015)	Réalisations PEPAM-BA (2008-2013)	Contribution aux objectifs du PEPAM
Personnes supplémentaires avec accès à l'eau	2.300.000	113.000	4,9%
Latrines familiales	315.000	3.104	1,0%
Edicules publics	3.360	99,5	3,0%

Au plan national, le PEPAM-BA a permis d'augmenter l'accès à l'eau en milieu rural avec 1,6% et à l'assainissement familial avec 0,4%. Quand on observe uniquement les 4 régions du bassin arachidier, le PEPAM-BA a permis d'augmenter l'accès à l'eau en milieu rural avec 4,5% et à l'assainissement familial avec 1,1%.

Notons par ailleurs que le Sénégal aura déjà atteint en 2013 la Cible # 10 pour la composante eau potable en milieu rural. Par contre, un retard important est constaté pour la composante assainissement familial, et les prévisions actualisées visent maintenant un taux de couverture de 40% en 2015, pendant que l'OMD est de 59%.

2.2.2. Dans quelle mesure l'outcome a-t-il été atteint ?

Hydraulique:

Les 12 nouveaux réseaux d'alimentation en eau multi-villages, ainsi que les extensions et densifications sur 17 AEMV existantes permettent d'approvisionner 113.000 personnes en eau potable. Il est à noter que dans le DTF, il était prévu d'approvisionner 60.000 personnes. Nous enregistrons donc un dépassement de 88% de l'indicateur de base.

Assainissement:

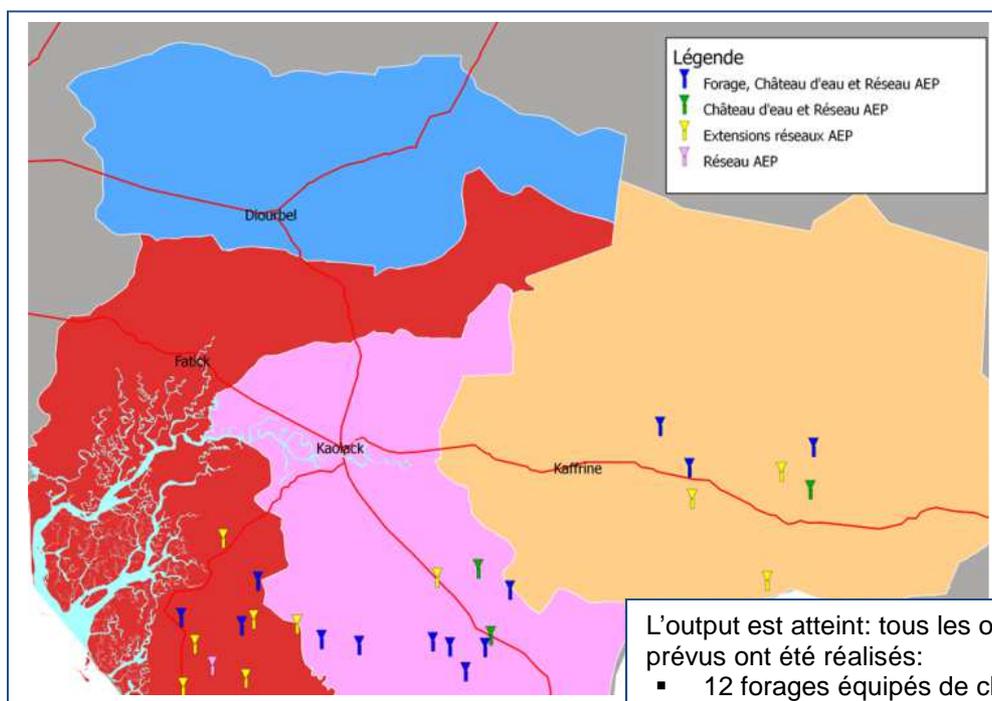
Avec la construction des 99,5 édicules publics, l'indicateur de base a été quasiment atteint.

Par la construction de 3104 latrines familiales, nous enregistrons un dépassement de 3,5% de l'indicateur de base.

⁴ Terminologie : Impact = Objectif général ; Outcome = Objectif spécifique ; Outputs = Résultats attendus

2.2.3. Dans quelle mesure les outputs ont-ils été atteints ?

1] Output 1 : L'accès à l'eau potable est assuré pour 60.000 personnes supplémentaires dans les régions de Diourbel, Fatick, Kaolack et Kaffrine



L'output est atteint: tous les ouvrages prévus ont été réalisés:

- 12 forages équipés de château d'eau et d'un réseau AEP
- 3 châteaux d'eau et réseaux AEP équipant des forages existants
- 14 extensions et densifications de réseaux AEP existants

Niveau d'atteinte de l'output

Environ 130.000 personnes supplémentaires ont accès à l'eau potable. L'output est réalisé à 188%.

Acquis

- Le PEPAM-BA est intervenu sur 29 réseaux, dont 17 forages déjà existants, où les paramètres physico-chimiques des nappes captées sont bonnes. Lors de la sélection des sites, la région de Diourbel, ainsi que la partie septentrionale des régions de Kaffrine, Fatick et Kaolack n'ont pas été prises en considération afin d'éviter la réalisation (ou renforcement) de réseaux dont l'eau n'est pas entièrement apte à la consommation humaine.
- Dans l'ensemble les ouvrages et équipements suivants ont été réalisés :
 - 12 nouveaux forages
 - 15 nouveaux châteaux d'eau et 1 réhabilité + les équipements et bâtiments
 - 468 bornes fontaines et 120 branchements institutionnels (écoles, mosquées)
 - 495 km linéaires de tuyaux en PVC et en HDPE de DN 63 à DN 200
 - 24 abreuvoirs.
- Les 15 nouveaux réseaux approvisionnent 70.000 usagers. Les travaux sur les 14 AEMV existantes portent, pour environ deux tiers, sur des extensions qui alimentent ainsi des villages et quartiers précédemment condamnés à puiser l'eau aux puits traditionnels. Le reste concerne la densification de réseaux de distribution existantes afin de faciliter le puisage et de diminuer la corvée de l'eau.

Région	Site	Type d'intervention	Réalisations
Fatick	Keur Samba Ka	Nouveau réseau	<ul style="list-style-type: none"> • Forage & Château d'eau • 17,3 km de réseau – 15 BF
Fatick	Keur Baka Diaw	Nouveau réseau	<ul style="list-style-type: none"> • Forage & Château d'eau • 14,7 km de réseau – 10 BF
Fatick	NDRAMÉ Ibra	Nouveau réseau	<ul style="list-style-type: none"> • Forage & Château d'eau • 37,5 km de réseau – 31 BF
Fatick	Tabanding	Nouveau réseau	<ul style="list-style-type: none"> • Forage & Château d'eau • 20,0 km de réseau – 15 BF
Fatick	Keur Samba Gueye	Réseau sur forage existant	<ul style="list-style-type: none"> • 11,8 km de réseau – 10 BF
Fatick	Diossong	Extension	<ul style="list-style-type: none"> • 14,8 km de réseau – 27 BF
Fatick	Keur Saloum Diané	Réhabilitation Extension	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation château • 20,5 km de réseau – 34 BF
Fatick	Ndiaye Counda	Densification	<ul style="list-style-type: none"> • 300 m de réseau – 5 BF
Fatick	Médina Djikoye	Extension	<ul style="list-style-type: none"> • 10,4 km de réseau – 13 BF
Fatick	Sirmang	Extension	<ul style="list-style-type: none"> • 8,2 km de réseau – 16 BF
Fatick	Karang	Extension	<ul style="list-style-type: none"> • 5,9 km de réseau – 10 BF
Kaolack	Keur Madi Yacine	Nouvelle réseau	<ul style="list-style-type: none"> • Forage & Château d'eau • 42,9 km de réseau – 45 BF
Kaolack	Keur Ilo Ka	Nouveau réseau	<ul style="list-style-type: none"> • Forage & Château d'eau • 17,8 km de réseau – 28 BF
Kaolack	Keur Babou Diop	Nouveau réseau	<ul style="list-style-type: none"> • Forage & Château d'eau • 26,4 km de réseau – 18 BF
Kaolack	Keur Omar Sabaly – Keur Sette Diakhou	Nouveau réseau	<ul style="list-style-type: none"> • Forage & Château d'eau • 11,3 km de réseau – 13 BF
Kaolack	Ndama	Nouveau réseau	<ul style="list-style-type: none"> • Forage & Château d'eau • 19,6 km de réseau – 21 BF
Kaolack	Santhé Mamour Ndary	Réseau sur forage existant	<ul style="list-style-type: none"> • Château d'eau • 35,5 km de réseau – 22 BF
Kaolack	Ndémène Tata	Réseau sur forage existant	<ul style="list-style-type: none"> • Château d'eau • 41,9 km de réseau – 27 BF
Kaolack	Porokhane	Extension	<ul style="list-style-type: none"> • 6,0 km de réseau – 14 BF
Kaolack	Dinguiraye	Extension	<ul style="list-style-type: none"> • 19,6 km de réseau – 12 BF
Kafrine	Darou Salam	Nouveau réseau	<ul style="list-style-type: none"> • Forage & Château d'eau • 23,8 km de réseau – 12 BF
Kafrine	Medina Dianké	Nouveau réseau	<ul style="list-style-type: none"> • Forage & Château d'eau • 10,1 km de réseau – 10 BF
Kafrine	Malem Hoddar	Nouveau réseau	<ul style="list-style-type: none"> • Forage & Château d'eau • 19,4 km de réseau – 11 BF
Kafrine	Maka Yopp	Réseau sur forage existant	<ul style="list-style-type: none"> • Château d'eau • 20,7 km de réseau – 13 BF
Kafrine	Darou Salam	Densification	<ul style="list-style-type: none"> • 1,7 km de réseau – 9 BF
Kafrine	Mbaracounda	Densification	<ul style="list-style-type: none"> • 1,1 km de réseau – 2 BF
Kafrine	Arafat	Extension	<ul style="list-style-type: none"> • 10,2 km de réseau – 20 BF
Kafrine	Tabou Nguèyène	Extension	<ul style="list-style-type: none"> • 5,8 km de réseau – 2 BF
Kafrine	Yessi	Extension	<ul style="list-style-type: none"> • 4,3 km de réseau – 3 BF

Difficultés rencontrées

- Déjà dans l'identification des sites et des travaux à réaliser, le projet a accusé des retards importants et ce n'est qu'en février 2010 – ou presque deux ans après le démarrage du projet – que les sites d'intervention ont finalement été retenus. D'une part, le PEPAM-BA avait décidé de limiter ses interventions aux zones avec un contexte hydrogéologique fiable, et, d'autre part, les PLHA qui avaient été préparés avant le démarrage du projet ne permettaient pas de procéder à une sélection adéquate. Seulement 8 des 15 CR présélectionnées pour l'élaboration des PLHA se trouvaient effectivement dans des zones à paramètres hydrogéologiques adéquats. Par ailleurs, les PLHA se limitent à la circonscription de la CR, pendant que les AEMV couvrent les villages polarisés dans un rayon de 5 à 8 km, y compris donc souvent des villages de CR limitrophes – ce qui n'était pas repris dans les PLHA.

C'est en juin 2009 que la SMCL a décidé de confier la réalisation des études d'identification à la DH (pour les ouvrages neufs) et à la DEM (pour les extensions).

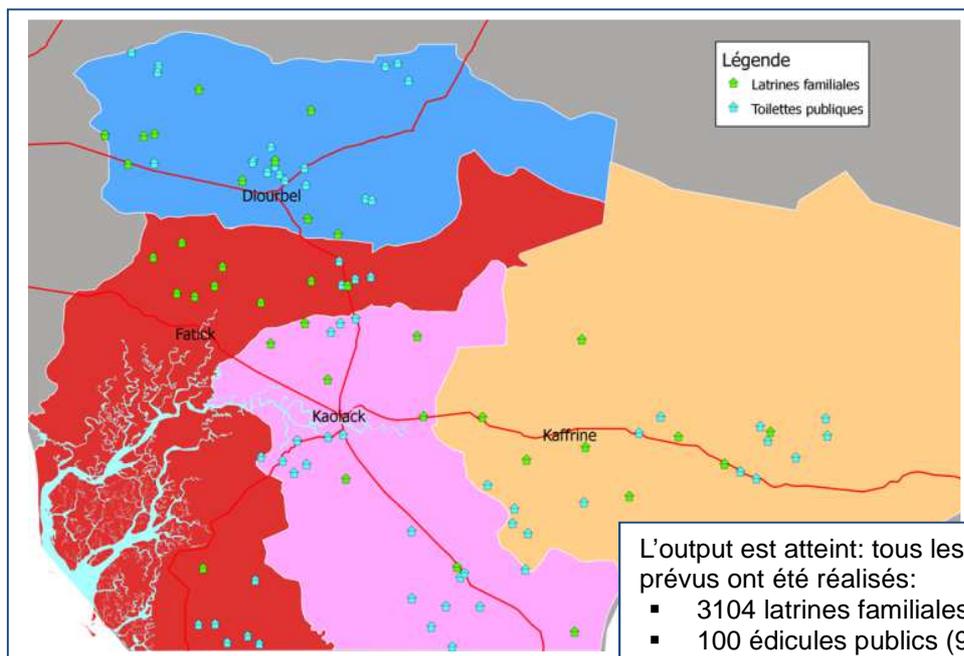
- Des retards importants ont également été enregistrés lors de l'attribution des marchés. Les premiers contrats ont été signés en mai 2011, sinon 3 ans après le démarrage du projet, qui avait d'ailleurs prévu une durée d'exécution de seulement 4 ans.
- Une grande partie des entreprises retenues n'a pas été performante. En § 1.2. – Point 6, nous avons déjà listé les cas des marchés qui ont dû être réajustés pour cause de non-performance. A cette liste devrait être ajoutée encore le groupement ESCI/CSTI qui a dépassé le délai d'exécution avec 19 mois. Seulement trois entreprises ont pu respecter les délais, avec d'ailleurs une qualité des travaux très acceptable, sinon bonne : Henan Chine pour la réalisation de 3 forages après la résiliation du contrat avec HICS/SWAMI, SVTP pour la réalisation de 5 châteaux d'eau et réseaux d'AEP et, finalement, ECORE pour les travaux d'extension sur 7 sites.
- Le tableau ci-dessous met en exergue la ligne historique des marchés d'eau potable :

Objet	Attributaire	Démarrage contractuel	Délai contractuel	Durée effective
12 forages	HICS/SWAMI	01-07-2011	6 mois	9 forages réalisés après 12 mois
1 forage	Henan Chine	09-11-2012	1 mois	1 semaine
2 forages	Henan Chine	09-05-2013	2 mois	1,5 mois
6 réseaux neufs	ESCI/CSTI	01-08-2011	10 mois	28 mois
5 réseaux neufs	SVTP ⁵	01-08-2011	10 mois	Délai respecté
6 réseaux neufs	GEAUR	01-08-2011	10 mois	28 mois
Equipements	ERTHEG/ICTS	16-08-2012	3 mois	Résilié en avril 2013
6 extensions	EBIS	16-07-2012	4 mois	19 mois
7 extensions	ECORE	16-07-2012	4 mois	8 mois

⁵ Les travaux de SVTP ont seulement pu être réceptionnés en décembre 2013, mais le retard n'était pas imputable à l'entreprise, mais lié à l'installation très tardive des équipements d'exhaure.

- ◆ La performance du bureau de contrôle pour les ouvrages neufs laissait aussi à désirer. La présence effective de leurs cadres sur les chantiers n'était pas conforme à l'offre du bureau, et pas toujours en phase avec les besoins d'un suivi rapproché. Les évolutions sur les sites étaient faiblement documentées. Après intervention par le Directeur de l'Hydraulique, une entente a été convenue pour une présence intermittente à pied d'œuvre en fonction des besoins spécifiques de chaque chantier, ce qui a permis de prolonger le contrat du bureau de contrôle avec 6 mois.
- ◆ Finalement, il faut noter que les dossiers techniques n'étaient pas toujours optimaux, surtout pour ce qui concerne les travaux d'extension, gérés par la DEM. Plusieurs adaptations ont donc dû être considérées après la signature du contrat avec les entreprises. Une des raisons des décalages est certainement les délais entre la réalisation de l'étude et le démarrage des travaux, puisque certaines canalisations ou ouvrages étaient entre-temps déjà réalisés par d'autres partenaires. Mais force est aussi de constater que les études ont parfois été trop approximatives.
- ◆ Les nouveaux forages et châteaux d'eau ont été équipés seulement en juillet 2013. Le marché pour la fourniture des équipements a été lancé fin 2011 et le contrat avec ERTHEG/ICTS avait été signé le 27 juin 2012, au moment que les spécifications de la majorité des forages étaient connues. L'entreprise avait toujours prétendu que les équipements étaient en fabrication en Chine, mais des pièces probantes de la commande et de leur chargement sur bateau n'ont jamais pu être produites. Ce n'est qu'en avril 2013 que la DH a voulu résilier le contrat et qu'une solution alternative a été convenue avec la DEM, sur instruction du Ministre. Les équipements en provenance du stock de la DEM qui sont installés aujourd'hui ne sont pas toujours en phase avec les caractéristiques optimaux des forages et châteaux. Ceci est particulièrement le cas à Darou Salam où la pompe ne peut fournir que 9 m³/h avec une consommation de carburant importante – ce qui réduit la rentabilité, et donc les chances de viabilité, du réseau. Notons qu'un nouveau marché a été lancé pour acheter des groupes et pompes afin de pouvoir remettre en état le stock de la DEM. Il est cependant conseillé de remplacer, dès la livraison de ces équipements, les pompes ou groupes insuffisamment appropriés là où les besoins se font sentir.
- ◆ Ces différentes déficiences ont obligé la CCA d'être vigilante et de renforcer sa présence sur le terrain, principalement au travers des deux consultants chargés du suivi technique et financier. Malgré ces difficultés et un retard d'environ un an et demi, on peut conclure que les travaux sont aujourd'hui achevés et de bonne qualité. Le volume des travaux réalisés et le nombre de bénéficiaires dépasse largement les prévisions initiales, et ceci à un coût qui est environ 20% inférieur au montant prévu – entre autre grâce à un suivi rapproché des travaux effectivement réalisés et à l'application des pénalités de retard pour l'ensemble des entreprises n'ayant pas pu respecter les délais.

2] Output 2 : L'accès durable à l'assainissement est assuré pour 30.000 personnes supplémentaires en milieu familial et pour 10.000 personnes au niveau communautaire



L'output est atteint: tous les ouvrages prévus ont été réalisés:

- 3104 latrines familiales
- 100 édicules publics (99 à deux blocs, 1 avec un seul bloc – chaque bloc ayant quatre cabines et un lavabo)

Niveau d'atteinte de l'output *Assainissement familial*

3104 ménages auront bénéficié d'une latrine familiale, avec 31.040 bénéficiaires.
La réception de 746 latrines doit encore être proclamée début 2014.

Acquis *Assainissement familial*

- ◆ Au 31 décembre 2013, un total de 2458 ouvrages d'assainissement de base sont construits dans les délais contractuels et selon les règles de l'art. Le suivi des constructions est assuré conjointement par l'ASUFOR, le service régional de l'assainissement (motivation liée aux résultats) et le consultant CTB en appui technique au PEPAM-BA. 64 ouvrages à Sanghaï sont construits mais doivent encore être réceptionnés. Les derniers marchés pour 682 ouvrages à Mbirkelane et à Ndiognick (région de Kaffrine) ont été approuvés seulement fin novembre 2013 et la construction est encore en cours (réception programmée pour février 2014).
- ◆ Il s'agit de latrines VIP avec deux fosses étanches. La moitié des ouvrages est construite avec une superstructure en agglos ; pour l'autre moitié, le projet intervient seulement pour la fosse, la dalle et le tuyau de ventilation. En fonction des localités, 20 à 50% dans les latrines « simples » ont été complétées par une superstructure réalisée par le ménage bénéficiaire dans le mois suivant la construction de la fosse – ce qui est un indicateur évident de l'intérêt que les bénéficiaires accordent à leur ouvrage.

Région		1 ^{ère} génération <i>Kathiotte : févr. à juin 2012</i> <i>Autres : sept. 2012 à août '13</i>	2 ^{ème} génération <i>Juin 2013 à février 2014</i>
	ASUFOR/site		
Kaolack	Saté Waly	428 ouvrages	155 ouvrages
	Ndiébel	248 ouvrages	
	Paoskoto		
Diourbel	Ndondol	356 ouvrages	113 ouvrages 74 ouvrages
	Touré Mbondé		
	Gapp		
Fatick	Keur Mama Lamine	348 ouvrages	300 ouvrages 152 ouvrages
	Ouadiour		
	Sanghaï		
Kafrine	Kathiotte	144 ouvrages	511 ouvrages 171 ouvrages
	Mbirkilane		
	Ndiognick		

- La déconcentration des marchés et la responsabilisation des Services Régionaux de l'Assainissement a été un facteur de succès important. La procédure de passation des marchés s'est déroulée régionalement sous l'égide des SRA (et avec l'appui du consultant CTB/ suivi technique PEPAM-BA) conformément à une des recommandations de l'évaluation à mi-parcours. Les marchés sont divisés en lots de 60 à 200 ouvrages afin d'intéresser les petites entreprises et GIE de la région. Les SRA accompagnent les ASUFOR dans la sélection des bénéficiaires, la mobilisation de leur contrepartie, leur sensibilisation et formation pour un bon usage de la latrine et des comportements adéquats en matière d'assainissement. Ils sont aussi chargés du suivi et du contrôle des entreprises de construction.
- La méthode d'appui aux SRA a été très performante. Le PEPAM-BA prend en charge les frais des SRA, mais selon une méthode d'appui axée sur les outputs. Pour chaque latrine construite selon les normes, le PEPAM-BA paie 8533 F.CFA (dont environ 75% pour les SRA et 25% pour l'appui et la supervision par la DA). C'est le SRA qui est responsable de la réception de chaque ouvrage individuel, avant d'appeler le consultant CTB/ST pour validation. Cette mission de validation vérifie la conformité sur base d'un échantillon d'environ 20% des ouvrages de chaque ASUFOR, sélectionnés par hasard par le consultant. L'appui financier est uniquement payé pour les ouvrages conformes.
Cette façon de travailler a permis de i) réaliser l'ensemble des ouvrages dans les délais contractuellement convenus, ii) renforcer le partenariat entre le SRA et l'ASUFOR (et son Comité d'Hygiène et d'Assainissement – CHA), iii) veiller au respect des règles de l'art pour un coût relativement bas (en moyenne 5% du coût de l'ouvrage), iv) pendant que le temps investi par la mission de contrôle du consultant CTB/ST reste gérable.
- Les ASUFOR gèrent le fonds de contrepartie des bénéficiaires, via la CHA et s'engagent dans la construction de latrines supplémentaires. Un suivi mensuel devrait être assuré par les SRA. On a été informé de l'effectivité de ce mécanisme dans au moins 2 ASUFOR, mais un suivi plus rapproché semble nécessaire maintenant que la phase de construction subventionnée est achevée, pendant que

chacune des ASUFOR dispose d'un fonds constitué des contributions des bénéficiaires (9000 F.CFA pour une latrine simple, 17.000 F.CFA pour une latrine avec superstructure).

- La stratégie ou l'ASUFOR est au cœur du dispositif, a été appropriée et est reproduite par d'autres coopérations telle que la JICA (Coopération Japonaise).

Difficultés rencontrées

Assainissement familial

- La composante d'assainissement familial a connu un retard important, dû à (i) un problème avec les marchés publics, (ii) des modifications d'orientations stratégiques et (iii) une maîtrise plutôt partielle des marchés d'eau potable jusque mi-2012.

(i) En début de programme, la méthodologie préconisait l'ASUFOR comme « porte d'entrée de l'assainissement ». Elle avait la responsabilité:

- ❖ de la gestion de la contribution financière des bénéficiaires à placer sur un compte spécifique
- ❖ de la gestion des matériaux via le CHA (Comité d'Hygiène et d'Assainissement) composé de membres de l'ASUFOR
- ❖ du choix des maçons locaux et de leur prise en charge partielle lors de leur formation.

Les fournitures ont fait l'objet d'un marché lancé par la Direction de l'Assainissement (procédure d'achat centralisée). Ce marché a été rejeté par la DCMP pour non-conformité.

(ii) L'évaluation à mi-parcours a recommandé fin 2010 de ne pas relancer la procédure de commande centralisée des matériaux et de la remplacer par deux (2) procédures mieux adaptées à la gestion locale des flux des matériaux : i) option 1: travaux réalisés par des maçons locaux formés par le projet, ii) option 2: travaux réalisés par des GIE ou petites entreprises, recrutés au travers une procédure décentralisée de marchés publics, gérés par les SRA.

(iii) Entre-temps, on a dû constater que la visibilité sur le budget des ouvrages hydrauliques gérés par la DH et la DEM était plutôt partielle. La SMCL du 1 décembre 2011 a alors décidé de limiter le nombre de latrines à réaliser en fonction des prévisions budgétaires, premièrement à 594 ouvrages, ensuite à 1500, et, finalement, après une actualisation des marchés d'ouvrages hydrauliques en novembre 2012, à un total de 3000 latrines comme initialement prévues. Les marchés pour cette deuxième génération de 1500 latrines ont donc été préparés à partir de début 2013 et ce n'est que fin novembre 2013 que les contrats pour les travaux dans la région de Kaffrine n'ont pu être signés.

- Ces retards et incertitudes ont partiellement démobilisé les ASUFOR et les bénéficiaires. La sensibilisation (formations SARAR-PHAST, programme d'éducation à l'hygiène, mobilisations sociales etc.) auprès de la population s'est déroulée dès le mois de mars 2010. En novembre de la même année, on enregistrait 3465 demandes dans les 12 ASUFOR concernées par l'activité. Les travaux n'ayant débuté qu'en 2012 (4 ASUFOR, 20% des ouvrages) et principalement en 2013, les contributions financières mobilisées sur un compte spécifique ouvert au sein de chaque ASUFOR concernée, avaient déjà été récupérées par les familles concernées. Un travail important a donc dû être mené pour récupérer la confiance des ASUFOR et des ménages, ainsi que pour

reconstituer la liste des bénéficiaires et leur contrepartie financière. Sur l'ensemble des sites, cette mobilisation communautaire a finalement été un succès et le nombre de demandes solvables a dépassé le quota de latrines octroyé par ASUFOR.

- ◆ Avec la modification de la stratégie de mise en œuvre, en responsabilisant les SRA, on a dû constater une certaine démobilitation de la DA. Le lancement de cette nouvelle stratégie coïncidait d'ailleurs avec le départ du point focal à la DA, appelé à d'autres responsabilités. L'accompagnement des SRA dans la gestion des marchés publics et le suivi de l'activité devenait ainsi de plus en plus une tâche du consultant CTB/ST.

Niveau d'atteinte de l'output

Assainissement public

On peut considérer que 10.000 personnes supplémentaires ont accès à l'assainissement puisque les 100 édicules publics ont été réceptionnés dans les 4 régions et en très grande majorité dans les écoles.

Acquis

Assainissement public

- ◆ Contribution du maintien des filles à l'école: la construction d'édicules séparés garçons – filles est un des critères de facilitation d'accès des filles dans les institutions scolaires. Malheureusement nous n'avons pas développé d'indicateurs qui conforteraient ce taux d'accès.
- ◆ Le dispositif de suivi tel que prévu par le projet (mise en place d'un comité de gestion dans chaque école) n'a pas été décliné en tant que tel mais une majorité d'institutions ont interpellé ou les associations de parents d'élèves, des mères, le gouvernement scolaire ou ont mis en place un comité d'entretien constitué d'élèves et enseignants responsables.

Difficultés rencontrées

Assainissement public

- ◆ Le retard accusé dans le lancement des activités et dans la réalisation des ouvrages. Avant de lancer les marchés, un débat entre la DA et la CCA sur l'option technologique a déjà coûté assez de temps et d'énergie. Le DAO a été finalisé en août 2010. Ensuite, la procédure de passation de marché a pris encore 10 mois et les travaux n'ont démarré qu'en juillet 2011 (plus de 3 ans après le démarrage du projet).
- ◆ Les six premiers mois des travaux ont été particulièrement mal gérés par la Direction de l'Assainissement (et par le bureau de contrôle recruté par la DA). Un audit technique, commandité par la CTB, constatait en décembre 2011 que les taux d'exécution physique variaient de 1% (région de Kafrine) à 45% (région de Diourbel). Les plans, les dimensions et les règles de l'art n'étaient, le plus souvent, pas respectés. Le bureau d'audit avait également observé « l'inadéquation entre les facturations et le niveau d'exécution sur le terrain », ainsi que « la faible présence voire même l'absence du bureau de contrôle sur le terrain ».

- ◆ La récupération de ces marchés a été particulièrement délicate. A partir d'avril 2012, c'est plutôt le consultant CTB/ST qui a repris la fonction du bureau de contrôle et la Direction de l'Assainissement a dû mettre au profit toute son influence pour convaincre les entreprises à finaliser les ouvrages selon les règles de l'art. Les ouvrages ont finalement pu être réceptionnés entre décembre 2012 et février 2013.

Initialement, il était prévu des portes extérieures et intérieures en bois, mais les dessins et prescriptions techniques étaient peu spécifiques. Chez les trois entreprises attributaires, la qualité des portes extérieures et leur fixation ne répondaient à aucune norme. En décembre 2012, on a trouvé un accord avec les entreprises pour remplacer ces portes par des portes et cadres métalliques – qui ont été installés à partir du mois de juin 2013.

- ◆ L'absence de concertation avec les directions des écoles et les Inspections Départementales de l'Enseignement National lors de l'implantation des ouvrages, ce qui donne lieu aujourd'hui à une multiplicité de latrines dans certaines écoles et dont les modèles sont souvent de qualité supérieure.
- ◆ Ici aussi la partie soft (sensibilisation HAMS) a souffert de la construction tardive des ouvrages, et ce malgré des concertations régulières avec la Direction de l'Assainissement pour l'harmonisation de nos activités respectives. Les formations en Hygiène et Assainissement en Milieu Scolaire, dispensées auprès de 121 enseignants et 23 inspecteurs d'Académie et départementaux durant le premier trimestre 2012 n'ont pas eu les effets escomptés, faute de latrines publiques à entretenir (particulièrement à Kaolack).

3] Output 3 : 83 ASUFOR ciblées dans les 4 régions d'intervention sont mobilisées, organisées et formées pour une exploitation durable, efficace et équitable de leurs ouvrages d'AEPA

Niveau d'atteinte de l'output

Sur le plan quantitatif, l'output a été largement atteint avec 198 ASUFOR bénéficiaires de formations (183 ASUFOR existantes + 15 nouvellement créées pour l'exploitation des ouvrages neufs).

Sur le plan qualitatif, la fonctionnalité de certains dispositifs ne répond pas aux ambitions (dispositif d'accompagnement, gestion des données, fédération).

Acquis

- ◆ La démarche s'est voulue participative. Sur base d'un guide d'entretien rédigé collectivement, les BPF et SRA ont mené des rencontres avec les ASUFOR et établi un diagnostic. Celui-ci a mis en exergue une forte demande des ASUFOR quant à l'organisation de formations.

Les thèmes, le nombre de sessions, le nombre d'ASUFOR, les personnes concernées au sein de ces ASUFOR ainsi que la localisation des sites ont été proposés par les services déconcentrés et partagés avec la DEM.

183 ASUFOR ont participé au programme de formation en management associatif et gestion comptable en 2011 et durant le premier trimestre de 2012 (53 sessions), y inclus, un module sur la place des femmes dans les instances des ASUFOR.

- ◆ Les conducteurs de forage (170) de ces ASUFOR ont également été recyclés.
- ◆ La création et la formation des ASUFOR sur les nouveaux sites a démarré seulement en 2013.

La démarche inclut les actions suivantes :

- ❖ La création de l'ASUFOR : assemblée générale des usagers (réunion d'information, réunion d'élection du Bureau), installation et formation du bureau, enregistrement comme association, requête d'autorisation d'exploitation... Ce processus a été conduit par les BPF avec l'appui d'un consultant externe, recruté par la DEM.
 - ❖ La formation des conducteurs par la Subdivision de Maintenance de Kaolack avec l'appui des BPF.
 - ❖ L'accompagnement pratique des ASUFOR durant les 6 premiers d'exploitation de leur réseau. Ce travail est également confié aux BPF avec l'appui d'un consultant externe, vue la charge de travail déjà important des BPF et les besoins d'un appui de proximité durant la phase de démarrage et d'apprentissage.
- ◆ En ce qui concerne l'appui aux fédérations d'ASUFOR, des formations en plaidoyer ont été organisées à l'attention des responsables des commissions. Ces modules ont eu pour objectif de renforcer la capacité de négociation de ces fédérations et leur représentativité. Les fédérations existent au niveau de chacune des régions, mais leur fonctionnalité est variable et peu structurée.

Difficultés rencontrées

- ◆ Les IOV 1 et 2 au niveau de l'outcome (pourcentage des postes occupés par des femmes, application des règles de gestion) ont été renseignés par les Brigades des Puits et Forages mais des réserves sont à émettre quant à leur fiabilité. La base de données existante dans chaque région n'a pas été alimentée régulièrement. Parmi les ASUFOR qui ont bénéficié d'un appui dans le cadre de la coopération belge, on observe, en général, un respect des obligations de rapportage aux BPF (fiches de données techniques et financières à envoyer à fréquence mensuelle). Mais force est de constater que (i) les données ne sont pas toujours complètes ou fiables, ce qui est souvent dû au faible niveau de scolarisation des membres du bureau de l'ASUFOR, et (ii) les données reçues ne sont pas systématisées au niveau des BPF.
- ◆ L'accompagnement des ASUFOR est une activité courante des services déconcentrés de la DEM. Dans la pratique, force est de constater que cet appui reste parfois problématique et est fondamentalement incompatible avec le rôle régalien de contrôle et de supervision, d'une part, et, d'autre part, les tâches de maintenance et de réparation, qui sont également confiés aux services de la DEM. Les réflexions sur la mise en place d'un dispositif autonome d'appui-conseil aux ASUFOR n'ont pas beaucoup intéressé les services de la DEM et cette activité n'a donc pas pu être réalisé par le projet. Cette activité est reprise dans le PASEPAR.
- ◆ Si le taux d'adhésion des ASUFOR aux fédérations reste important (90%), on note cependant leur difficulté à déployer des activités et à défendre leurs préoccupations générales. L'Union de Solidarité des ASUFOR du Bassin Arachidier (USABA), dont la mise en place était envisagée fin 2007 (lors de la formulation du PEPAM-BA), n'a pas eu lieu.

4] Output 4 : Les Communautés Rurales ciblées s'approprient leurs rôles et responsabilités en matière de planification et de régulation locale

Niveau d'atteinte de l'output

Les CR ont été (in)formées sur les mécanismes de planification et sur les modalités d'exécution du PEPAM et 15 PLHA ont été actualisés en 2013.

Le renforcement de capacités des CR en matière de planification et de régulation a été très limité.

Acquis

- ◆ La sélection des sites pour l'eau et pour l'assainissement public a tenu compte des PLHA réalisés en 2007 dans 15 communautés rurales de la Zone Centre du pays, sur financement du Fonds d'Etudes et d'Expertise Belgo-sénégalais. L'alignement des sites et ouvrages retenus sur les PLHA a cependant été partiel :
 - ❖ 50% des sites de l'assainissement réalisés par le PEPAM-BA étaient priorisés dans les PLHA (IOV1). Ce taux relativement faible s'explique par la priorité accordée aux écoles. Les marchés et autres lieux publics, qui étaient également proposés dans les PLHA, n'ont pas été retenus, principalement en tenant compte de i) le nombre élevé d'écoles qui étaient sous-équipées, ii) l'importance de la présence de toilettes propres et séparées sur la participation des filles, et iii) les difficultés de gestion et d'entretien souvent constatées aux latrines ouvertes au grand public.
 - ❖ Pour les ouvrages hydrauliques, 63% des sites bénéficiaires étaient priorisés par les PLHA. Comme nous l'avons expliqué à la page 20, la pré-identification des 15 CR n'a pas été optimale et la région de Diourbel n'a finalement pas été retenue (eau fluorée et salée). Une partie significative des villages approvisionnés ne fait d'ailleurs pas partie des CR priorisées, mais est situé dans le périmètre de desserte du forage.
- ◆ Les CR ont été activement impliquées dans (i) le design des réseaux de distribution d'eau, afin de bien aligner l'emplacement des bornes fontaines et branchements particuliers, (ii) la mise en place des nouvelles ASUFOR et (iii) l'organisation communautaire pour la construction des latrines familiales.
- ◆ Les 15 PLHA élaborés en 2007 ont été actualisés avec la participation très active des ASCOM et, dans la plupart des cas, des Présidents et autres membres de la CR. Les ateliers de partage et de validation, organisés dans chaque communauté rurale, ont mobilisé 40 jusqu'à 70 personnes de l'administration locale et régionale, des secteurs connexes et de la société civile.

Difficultés rencontrées

- ◆ L'approche de réactualisation des PLHA se voulait plus participative. Deux ateliers de formation des collectivités locales et autres acteurs (services déconcentrés de l'eau et de l'assainissement, ARD, services d'hygiène, de la statistique, de la planification etc.) sur la méthodologie d'élaboration du PLHA (volets eau et assainissement) ont été organisés à Diourbel et Kaolack. S'en sont suivis i) quatre plans d'actions, un par région pour la récolte des informations, élaboré avec l'ensemble des parties prenantes ii) la rédaction d'un guide pour l'élaboration d'un PLHA, distribué à tous les participants. Mais au moment de la mise en œuvre,

l'application de nos procédures en matière de prise en charge a refroidi les services déconcentrés pour le pilotage de la récolte des données. La coordination a ensuite été confiée à un consultant externe.

- ◆ Des cadres de concertation entre les secteurs de la santé, de l'enseignement et de l'eau et l'assainissement étaient prévus dans les sites ciblés pour la construction des latrines familiales. Celles-ci n'étant pas construites dans les délais, les cadres de concertation n'ont pas vu le jour.
- ◆ Plus de responsabilités auraient pu être données aux communautés rurales notamment en matière d'assainissement public : il existe une contradiction entre les textes de la décentralisation, donnant notamment l'autorité sur les infrastructures scolaires aux CR et la réalité du PEPAM BA où les CR n'ont pas été associées aux procédures de passation des marchés pour les EDP ou au suivi de leur réalisation.

5] Output 5 : Les mécanismes et compétences pour la réalisation du PEPAM sont renforcés

Niveau d'atteinte de l'output

Les directions nationales du MHA et leurs services déconcentrés ont été équipés, appuyés dans leur fonctionnement et formés.

L'impact sur le renforcement des mécanismes et compétences dans le secteur est plutôt limité.

Acquis

- ◆ Les services centraux et déconcentrés en charge du PEPAM-BA ont été équipés de véhicules, mobilier et matériel de bureau. Une partie significative de leurs frais de fonctionnement a été prise en charge pendant environ 4 ans. Ceci a certainement contribué à l'action menée par les directions et services faiblement outillés. On pense alors principalement à la DGPRE (qui a, entre autre, pu mener ses campagnes de mesure) et aux services déconcentrés de l'assainissement (dont la mise en place a été rendue possible grâce à l'appui du PEPAM-BA).
- ◆ Les services déconcentrés ont participé à différentes formations, y compris en matière de i) gestion de marchés publics, ii) méthodes de sensibilisation SARAR/PHAST, iii) Hygiène et Assainissement en Milieu Scolaire, iv) planification sectorielle au travers les PLHA, iv) échanges sur les acquis en matière d'appui à l'assainissement familial. Ils ont également été associés aux réceptions des travaux. Pour ce qui concerne les latrines familiales, la responsabilisation des SRA dans tout le processus a été un des points forts du programme.
- ◆ En total, 15 cadres du MHA ont bénéficié d'une formation diplômante ou certifiée : 8 à Dakar et 7 à l'étranger.
- ◆ Les points focaux de chacune des agences d'exécution et de la DDI, ainsi que les responsables des services déconcentrés ont pu participer à plusieurs réflexions d'apprentissage, y compris i) l'élaboration du manuel des procédures de l'Exécution Nationale par la méthode RACI, ii) un atelier de capitalisation de deux jours en fin de projet.

- ◆ Le ministère de tutelle a été appuyé dans le cadre du processus de mise en place d'une Lettre de Politique Sectorielle en vue de la mise en place d'un Cadre de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme (CDSMT). Un autre appui en mobilier de bureau a été fait pour le cabinet du ministère de tutelle.
- ◆ Par rapport à la connaissance des ressources en eau, la DGPRE a réalisé deux nouveaux piézomètres et équipé 10 piézomètres existants. Une étude épidémiologique a été conduite afin de mieux comprendre les effets et impacts des teneurs excessives en chlorures et surtout en fluorures des nappes profondes dans certaines zones du bassin arachidier. Les résultats de cette étude ont soutenu le travail et les réflexions menés par le PEPAM-Aqua dans la recherche de solutions techniques et socio-économiques pour l'amélioration de la qualité de l'eau de distribution dans ces zones.

Difficultés rencontrées

- ◆ Qu'il s'agisse de l'appui en matériel logistique et informatique, de la prise en charge des frais de fonctionnement ou des formations reçues par les différents services, force est de constater que leur impact sur le déroulement des activités du projet a été limité. Les agences ont perçu les appuis comme une contribution au bon fonctionnement de leur service ou direction, mais pas forcément comme un stimulant pour mener à bien, et dans les délais prévus, les actions spécifiques du PEPAM-BA. Cette interprétation a encore été renforcée quand la SMCL a décidé de couvrir les frais de la DEM pour la conduite des études d'identification des travaux d'extension, en complément aux frais de fonctionnement de « l'appui institutionnel » qui étaient payés mensuellement. Le suivi de l'utilisation de ces subventions pour le fonctionnement, gérées selon les modalités d'Exécution nationale, était plutôt approximatif, ce qui a contribué certainement à l'affaiblissement des pratiques de gouvernance dans certains services.
- ◆ Les modalités de l'Exécution nationale n'étaient certainement pas assez cadrées pour les agences nationales, mais aussi pour la Cellule de Coordination et d'Appui, pour la DDI et la CTB qui avaient un rôle d'appui et de veille. La stratégie de renforcement organisationnel au travers d'une responsabilisation accompagnée des agences nationales n'a pas été concluante. Au niveau central, les agences n'ont pas voulu/pu profiter d'un appui technique de la part de la CCA, n'ont pas montré un intérêt pour développer la piste de la déconcentration et n'ont pas été impulsées pour une gestion adéquate des activités et des moyens mis en œuvre. La CCA était ainsi peu impliquée dans le déroulement des activités – jusque fin 2011, quand on a constaté que les retards et la qualité médiocre de la plupart des prestataires recrutés risquaient de compromettre la finalité du projet. La déresponsabilisation progressive des agences nationales (à l'exception de la DGPRE, où les activités étaient déjà terminées mi-2012), suite à ces constats qui ont eu un effet négatif sur les relations, suite à la dénonciation de la modalité d'Exécution nationale et suite à la fin de la prise en charge des frais de fonctionnement, a probablement affaibli encore davantage les institutions et mécanismes nationaux.
- ◆ Un des axes stratégiques visé par ce Résultat 5 était l'appui à la déconcentration. La stratégie ou les pratiques de déconcentration dans le secteur n'ont cependant pas beaucoup évolué durant les 5 dernières années. On note l'installation d'un

SRA dans chacune des régions du Sénégal et le PEPAM-BA a fortement soutenu leur démarrage dans les 4 régions concernées, ainsi que leur rôle de pilotage accompagné pour la composante d'assainissement familial. Mais, au niveau du ministère, il n'existe pas une feuille de route pour la responsabilisation progressive des services déconcentrés ou pour leur développement organisationnel.

2.2.4. Dans quelle mesure des outputs ont-ils contribué à l'atteinte de l'outcome ?

Output	Niveau d'atteinte	Contribution à l'atteinte de l'outcome
1/Eau potable	Très satisfaisant	113.000 pers. supplémentaires desservies = 4,9% de l'objectif national du PEPAM (2005-15)
2/Assainissement	Satisfaisant	41.000 pers. supplémentaires desservies = 1,3% de l'objectif national du PEPAM (2005-2015)
3/Capacités ASUFOR	Quantité : très satisfaisant Qualité : satisfaisant	Exploitation optimisée de 198 AEMV : <ul style="list-style-type: none"> 💧 15 nouvelles ASUFOR formées 💧 183 ASUFOR renforcées
4/Capacités CR	Insatisfaisant	Gouvernance locale du secteur AEPA peu renforcée
5/Systèmes et institutions PEPAM	Insatisfaisant, en dépit de certains éléments positifs	Suivi des nappes optimisé Réflexions plus structurées sur certains thèmes (assainissement familial, suivi ASUFOR, qualité de l'eau, Position et compétences des acteurs régionaux faiblement renforcées

Les infrastructures d'hydraulique réalisées par le PEPAM-BA donnent accès à l'eau potable à 113.000 personnes supplémentaires, soit 5,5% du taux d'accès global avancé par le PEPAM dans le Bassin Arachidier.⁶

Pour l'assainissement, le PEPAM-BA a contribué aux objectifs du PEPAM à hauteur de 3% pour l'assainissement public en institutionnel (EDP) et de 1,1% pour l'assainissement familial. Ces % concernent les objectifs pour le milieu rural dans l'ensemble des 13 régions (avec l'exclusion de Dakar). On peut donc conclure que le PEPAM-BA a réalisé dans les 4 régions d'intervention environ 9,7% et 3,6% des objectifs du PEPAM dans une période d'environ 6 ans (là où les objectifs du PEPAM réfèrent à la période 2005-2015).

⁶ Revue annuelle sectorielle conjointe 2013.

2.2.5. Appréciez les principaux facteurs d'influence. Quels ont été les enjeux majeurs rencontrés ? Comment l'intervention les a-t-elle pris en compte ?

- 1] Les limites de « l'approche par la demande » et une migration progressive, mais lente, vers une approche programmatique dans une logique du Droit à l'eau.

Constats	Position PEPAM-BA
<ul style="list-style-type: none"> • Démarche participative d'élaboration de PLHA, mais le niveau « Communauté Rurale » n'est pas toujours une échelle optimale pour les AEMV • Sous la pression de quelques personnes, certains villages s'opposent à être connectée sur une AEMV ou veulent leur forage propre 	<ul style="list-style-type: none"> • Implication des CR limitrophes pour arriver à des AEMV viables avec des périmètres de desserte logiques • Sensibilisation des autorités pour une stratégie d'intégration – mais on a été bloqué quelques-fois par des enjeux sociopolitiques

- 2] Une attention de plus en plus importante pour les aspects de la qualité de l'eau distribuée.

Constats	Position PEPAM-BA
<ul style="list-style-type: none"> • Démarche de définition d'une politique nationale de qualité de l'eau, avec la mise en place d'un Comité technique intersectoriel sur la qualité de l'eau • Prise de conscience des autorités politiques et des acteurs du secteur, par exemple au travers des RAC 	<ul style="list-style-type: none"> • Priorisation des AEMV dans des zones ayant des nappes à caractéristiques physicochimiques de qualité • Appui technique et cofinancement des actions du PEPAM-Aqua • Intégration du thème de la qualité dans les réflexions stratégiques

- 3] Une diversité des modalités d'exécution et de collaboration entre les PTF et les directions du MHA qui affaiblit la gouvernance.

Constats	Position PEPAM-BA
<ul style="list-style-type: none"> • Répartition des rôles et responsabilités très variable selon le bailleur – avec une compréhension/appropriation souvent partielle de la part de l'agence nationale • Faible harmonisation pour la prise en charge des besoins organisationnels des agences nationales (formation, fonctionnement...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilisation intégrale des agences (Exécution nationale, membres de la SMCL, contrôle ex-post...) jusqu'en juillet 2012 – mais avec des résultats peu concluants • Appui aux frais organisationnels en fonction des résultats pour la construction des latrines familiales

- 4] Une politique de décentralisation et de déconcentration qui est faiblement structurée.

Constats	Position PEPAM-BA
<ul style="list-style-type: none"> • Incohérence entre les options politiques (Acte III de la décentralisation) et les tendances (re)centralistes au niveau du MHA • Faible implication des services déconcentrés 	<ul style="list-style-type: none"> • Lors de la formulation, la SMCL avait appuyé la stratégie de renforcement des processus de décentralisation et de déconcentration, mais le projet et ses exécutants n'ont pas pu

<p>dans les tâches directement liées à la maîtrise d'ouvrage et qui sont gérées par les directions nationales</p> <ul style="list-style-type: none"> Capacités et engagement limités des CR pour l'exercice de leur rôle dans la planification, dans la régulation des opérateurs (AEMV et EDP) et dans la concertation locale 	<p>développer une stratégie consensuelle en la matière</p> <ul style="list-style-type: none"> Implication active des CR dans l'implantation des ouvrages et dans l'actualisation des PLHA Appui au démarrage des SRA et leur responsabilisation pour la construction des latrines familiales
---	--

5] Une stratégie d'appui à l'assainissement familial qui est encore en pleine construction.

Constats	Position PEPAM-BA
<ul style="list-style-type: none"> Le CUI en vigueur au démarrage du PEPAM-BA reposait fortement sur i) la subvention presque entière, ii) un paquet technologique unique et iii) une stratégie descendante et centraliste Les expériences d'ATPC ont démarré vers 2011 Une nouvelle stratégie a été validée mi-2013 et prévoit une évolution vers une approche par la demande, ascendante et plus décentralisée 	<ul style="list-style-type: none"> En 2007-09, le PEPAM-BA a été le premier projet d'APD à remettre en question les fondements de la stratégie Quelques éléments de la responsabilisation des acteurs locaux ont été testés avec succès : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Pilotage par les ASUFOR ✓ Contrepartie des ménages ✓ Modèles plus simples et superstructure non-subsventionnée dans 50% des cas ✓ Petits marchés pour GIE locaux

6] Un déséquilibre très explicite entre le sous-secteur eau potable et le sous-secteur assainissement.

Constats	Position PEPAM-BA
<ul style="list-style-type: none"> Investissements massifs de l'Etat et des PTF pour les ouvrages hydrauliques OMD-Eau déjà atteint, OMD-Assainissement largement en retard 	<ul style="list-style-type: none"> Options technologiques d'assainissement à moindre coût pour toucher un maximum de ménages Couplage Eau-Assainissement au travers de la responsabilisation des ASUFOR Campagnes de sensibilisation intensifs, avec des relais villageois, pris en charge par les ASUFOR Contrepartie locale et gérée par les ASUFOR pour une continuation de la dynamique

7] Un secteur privé très dynamique face à des modalités et des pratiques de gestion des marchés publics qui n'encouragent pas le professionnalisme.

Constats	Position PEPAM-BA
<ul style="list-style-type: none"> Dix des 14 entreprises et BE recrutés pour les travaux ou équipements lourds étaient largement défaillants 	<ul style="list-style-type: none"> Les limites des systèmes et compétences du partenaire national ont été constatées tardivement et les

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Les agences du MHA n'arrivent pas à faire respecter les engagements par les prestataires ◆ Pendant que les capacités techniques et managériales sont présentes au Sénégal, comme l'ont démontré certains marchés très bien réussis 	<p>risques ont été atténués, à partir de début 2012 au travers d'un suivi rapproché, et d'un retour aux modalités de la cogestion à partir de mi-2012</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Plus de rigueur a été imposée à partir de fin 2012 avec l'application des mesures correctives (résiliation, pénalités, sous-traitance, mise en régie administrative...)
---	---

8] Une gestion relativement adéquate des AEMV, mais une stratégie de service public viable et de professionnalisation de l'exploitation qui reste à préciser.

Constats	Position PEPAM-BA
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Plusieurs ASUFOR disposent des capacités managériales, techniques et financières pour un O&M adéquat ◆ Par contre, les systèmes locaux pour les investissements ou réhabilitations restent à mettre en place (épargne & crédit, maîtrise d'ouvrage locale, gestion des risques techniques...) ◆ Le prix de revient du service est très variable et il n'existe aucun mécanisme de péréquation ou mutualisation ◆ Le principe de la délégation n'est pas encore très opérationnel et le rôle des acteurs reste à préciser (OFOR, BFP, ASUFOR, gérant...) 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Un système embryonnaire de Suivi Technique et Financier (STeFi) a été testé sur 27 ASUFOR – son perfectionnement et généralisation sont inscrits comme activité dans le nouveau projet PASEPAR ◆ 183 ASUFOR ont été formées sur des aspects managériaux et techniques ◆ Un appui à la structuration des fédérations et à l'union interrégionale était prévu, mais l'engagement des ASUFOR semble limité et le projet n'a pas voulu soutenir un processus qui risque d'être exogène

2.2.6. Appréciez les résultats inattendus, tant positifs que négatifs

1] Pour l'eau potable, il était prévu initialement de desservir 60.000 personnes soit 45.000 pour les ouvrages neufs (DH) et 15.000 pour ouvrages réhabilités et extensions de réseaux d'eau (DEM).

Aujourd'hui avec la réalisation d'installations d'eau potable plus importantes que prévues, 70.000 personnes sont alimentées avec les seuls ouvrages neufs et 43.000 personnes supplémentaires sont desservies à travers les extensions de réseaux. Au total 113.000 personnes supplémentaires ont accès à l'eau potable là où seulement 60.000 personnes étaient prévues.

2] A contrario, quelques activités n'ont pas pu être réalisées, d'une part après avoir constaté que l'engouement des directions nationales pour ces activités plutôt « systémiques » était très faible (et puisqu'elles étaient chargées de leur pilotage selon les modalités de l'Exécution nationale, ces actions n'ont pas été priorisées). D'autre part, le coût initialement prévu pour les ouvrages hydrauliques était supérieur au budget disponible pour ce résultat, et les économies ont alors été recherchées dans les activités jugées moins prioritaires. Il s'agit particulièrement de :

- ◆ L'étude du Continental Terminal dont l'output devrait être utilisé par le PEPAM Aqua, dans le cadre de la recherche de ressources alternatives pour l'amélioration de la qualité de l'eau distribuée aux populations. Notons cependant qu'une étude hydrogéologique plus importante est entre-temps conduite par la DGPRE dans le cadre du PAGIRE-BA, et financée par le PAREE.
- ◆ L'étude relative à la mise en place d'un dispositif d'appui aux ASUFOR.
- ◆ La systématisation de la base des données des ASUFOR auprès des BFP.
- ◆ Il était également prévu de réhabiliter/remplacer les équipements d'exhaure, groupes ou forages pour une bonne partie des AEMV avec réhabilitations ou extensions, mais ceci n'a pas été nécessaire, puisque les ASUFOR sélectionnées avaient des équipements encore bien adéquats et disposent d'ailleurs, le plus souvent, d'un capital suffisant pour le renouvellement de leurs équipements, comme prévu d'ailleurs par la stratégie nationale.

3] Début 2013, et grâce à un suivi rapproché des chantiers, y compris l'application effective des pénalités de retard et la vérification judicieuse des métrés, on a constaté que les coûts réels des marchés des ouvrages hydrauliques seraient moins importants que les montants prévus. Le PEPAM-BA est ainsi venu en appui au PEPAM-Aqua pour le financement de i) 8 kits d'osmose inverse et ii) la construction d'un mini-réseau de distribution de l'eau traitée à Patar.

4] Pour l'assainissement familial, 104 latrines familiales supplémentaires ont été réalisées.

5] Les formations en genre non-prévues dans le DTF ont permis de sensibiliser les services déconcentrés i) à la responsabilisation des femmes dans les instances de décision des ASUFOR et ii) à inciter les femmes à occuper des postes clés lors des renouvellements des ASUFOR (augmentation de 32%).

2.2.7. Appréciez l'intégration des thèmes transversaux dans la stratégie d'intervention

Genre

La thématique du genre n'a pas été prise en compte lors de l'identification du PEPAM-BA. Néanmoins un paragraphe dans le DTF insiste sur l'importance des femmes dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ainsi que l'opportunité de les impliquer davantage au niveau des ASUFOR.

Les actions suivantes ont été menées :

- Formations: les capacités des partenaires techniques (SRA, BPF et DH), de l'équipe du projet, et de 20 relais communautaires ont été renforcées en matière de genre, techniques de leadership et plaidoyer pour une meilleure intégration du genre, le « *gender mainstreaming* » dans le sous-programme PEPAM-BA.
- Prise en compte du genre au sein des ASUFOR: les textes juridiques régissant les ASUFOR préconisent une participation des femmes à hauteur de 30% au sein des Bureaux et de 50% au sein des Comités Directeurs.

Lors des renouvellements des instances des ASUFOR, et grâce aux formations et sensibilisations menées par l'équipe du PEPAM-BA et par les services déconcentrés, on a observé une augmentation du nombre de femmes au sein des Bureaux dans les 4 régions, avec environ 30% (34% pour les bureaux renouvelés en 2011 et 31% pour les bureaux renouvelés en 2012).

Les 15 ASUFOR, nouvellement créées, prennent également en considération ces quotas.

- Elaboration d'une Charte: rédigée et validée par l'ensemble des participants pour un meilleur respect des textes juridiques et une représentation équitable des femmes dans les instances de prise de décisions (ASUFOR et Conseils Ruraux).

La dimension «genre» dans l'assainissement :

- Tant dans les « modèles » d'édicules publics (blocs séparés garçons / filles) que dans la conception des affiches et dans les modules de formation des enseignant(e)s au HAMS, la dimension « genre » a été prise en compte.

Le PEPAM-BA a toujours veillé à l'équité entre femmes et hommes lors de la réalisation des supports de communication (sélection des photos pour les calendriers, images sur les affiches pour la promotion des latrines familiales etc.).

Environnement

Quant à l'environnement du milieu, il est pris en compte dans le cadre du PEPAM-BA :

- Par la formation des services déconcentrés et de 160 relais en SARAR PHAST (méthode de sensibilisation à l'eau, l'hygiène et l'assainissement). Une partie d'entre elles opèrent aujourd'hui des visites à domiciles, des séances de sensibilisation à l'hygiène publique et veillent à la salubrité des points d'eau.
- Par la formation des enseignants et des élèves à la méthode HAMS, appliquée dans 63 écoles primaires. Cette méthode insiste sur le respect de l'environnement dans les milieux scolaire et familial.
- Par la construction de 100 édicules publics et de plus de 3000 latrines familiales pour lutter ainsi contre la défécation à l'air libre.

2.2.8. Dans quelle mesure le M&E, les activités de backstopping et/ou les audits ont-ils contribué à l'atteinte des résultats? Comment les recommandations ont-elles été prises en considération?

Le monitoring, les activités de backstopping et des audits ont pour but non seulement de contrôler l'exécution technique et financière des activités, mais surtout d'améliorer l'efficacité et l'efficacités de la prestation de coopération. A cette fin, les mécanismes suivants ont été mis en place:

- Rapportage par l'équipe du projet
- Evaluations
- Backstopping
- Audits
- Suivi par la représentation de la CTB
- Suivi régulier et pilotage par la SMCL (voir tableau en Partie 2 - § 1.)

Rapportage par l'équipe du projet

Conformément à la démarche qualité de la CTB, l'équipe du projet a élaboré des rapports d'avancement semestriels avec un contenu technique et financier, permettant ainsi une information de tous les partenaires concernés par l'exécution de la prestation de coopération.

Les rapports de suivi-évaluation rédigés à la fin de chaque année en utilisant le canevas de la CTB ont fourni une appréciation du degré de réalisation des résultats intermédiaires et de l'objectif de l'intervention, en se basant sur les indicateurs identifiés à cette fin.

Evaluations

Deux évaluations externes ont été conduites, respectivement fin novembre – début décembre 2010 (évaluation à mi-parcours) et juin 2012 (évaluation finale).

Les principales recommandations de l'évaluation à mi-parcours portaient sur l'accélération de la procédure d'attribution des marchés en proposant différentes options. Le consultant avait également proposé une gestion plus décentralisée des marchés pour les latrines familiales, renforçant ainsi la position de la CCA qui voudrait également privilégier le niveau déconcentré et la responsabilisation des ASUFOR pour cette composante. Les autres recommandations relatives à la responsabilisation des acteurs déconcentrés et décentralisés n'ont pas été suivies par la SMCL.

L'évaluation dite finale est intervenue à un moment où le taux d'exécution physique ne dépassait guère 25%. Elle a recommandé quelques réaménagements pour éviter que de nouveaux marchés ne puissent pas être achevés avant la clôture du projet ; mais avec la prolongation de la période de mise en œuvre, la totalité des activités a pu être réalisée.

Backstopping

Quant aux activités du backstopping, elles ont permis de booster le projet en portant son taux d'exécution physique de 20% en mars 2012 à 95% en fin décembre 2013. Dans le même temps le taux d'exécution financière du projet est passé de 40% à 85%.

A partir de mars 2012, le backstopping a été réalisé grâce à l'appui de deux consultants dans les domaines technique et financier. Travaillant au nom et pour le compte de la CTB, ils ont bénéficié de plus de collaboration de la part des agences d'exécution.

Dans un premier temps, ils se sont attachés à rendre disponible l'information relative au projet. En rapport avec les bureaux de contrôle, ils assurent un suivi rapproché des travaux. Un aide-mémoire est produit mensuellement : il fournit un maximum de données techniques (et financières) sur l'état d'avancement des travaux. Ils ont donc contribué à plus de visibilité du projet, mais également à plus de rigueur dans la mise en œuvre des travaux sur le terrain et, finalement, à une vérification plus active des décomptes et leur cohérence avec les travaux ou services réellement livrés.

Audits

L'audit technique et financier des 100 édicules publics, conduit fin 2011, a permis de mettre en exergue la mauvaise qualité des travaux résultant entre autres d'un faible niveau de contrôle. Les interpellations de l'audit ont contribué à une mobilisation des parties intéressées: aujourd'hui, les ouvrages sont tous réalisés, de qualité moyenne mais acceptable.

L'audit financier de décembre 2011 a révélé les insuffisances de l'exécution nationale et a conduit au changement de la modalité.

Suivi par la représentation de la CTB

La RESSEN a assuré de façon rapprochée le suivi et l'accompagnement technique, administratif et financier du projet tout au long de sa mise en œuvre, et particulièrement depuis le changement de modalité de l'exécution nationale à la cogestion. Ce qui par ailleurs correspondait également à la prise en charge de la coresponsabilité à mi-temps.

Sous l'impulsion de la représentation, la SMCL s'est réunie à maintes reprises pour essayer de débloquer les freins. Une des réunions a été présidée par le ministre, qui s'est investi dans le suivi avec une mission de terrain et plusieurs rencontres avec les directeurs de différentes agences d'exécution.

3. Durabilité

3.1. Quelle est la viabilité économique et financière des résultats de l'intervention? Quels sont les risques potentiels ? Quelles sont les mesures prises?

La création des quinze ASUFOR et des Comités Hygiène Assainissement (CHA) constituent le gage de la viabilité économique et financière des résultats de l'intervention.

En effet, les ASUFOR permettent d'assurer une gestion rationnelle et un entretien correct des installations. Grâce aux revenus générés, les ASUFOR contribueront à la durabilité et au développement des investissements. Elles peuvent aussi impulser un développement de l'assainissement en milieu rural.

Les CHA, qui sont un démembrement des ASUFOR, se focalisent sur l'assainissement. Avec la contribution des ménages à la réalisation des latrines familiales, les CHA assurent la démultiplication des ouvrages d'assainissement.

3.2. Quel est le degré d'appropriation de l'intervention par les groupes cibles et perdurera-t-elle au terme de l'assistance externe? Quels sont les risques potentiels? Quelles sont les mesures prises?

Les directions nationales et les services déconcentrés ont été impliqués dès le début du programme, et ont été appuyés financièrement par celui-ci. Aujourd'hui, l'implication et la motivation financière des SRA sont liées aux résultats obtenus. Dès lors on peut se poser la question de leur implication post-programme, d'autant plus que les directions nationales ne mettent pas à leur disposition les moyens nécessaires pour la pérennité des activités.

Les ASUFOR, appuyées par les différents projets de la CTB, affichent globalement des résultats satisfaisants en matière de gestion. Les BPF en assurent le suivi, mais n'exploitent pas systématiquement les données des rapports mensuels envoyés par les ASUFOR. D'où l'intérêt de développer une base de données dans le cadre du projet. Un premier travail a été réalisé avec 27 ASUFOR (voir rapport séparé Suivi de la performance des ASUFOR's dans le Bassin arachidier 2008-2013); la méthodologie et les indicateurs développés seront repris dans un travail plus exhaustif programmé dans le cadre du PASEPAR).

Maçons villageois: dans la première approche (celle de l'utilisation des maçons locaux pour les constructions des latrines familiales), ceux-ci ont été formés par le projet. Suite à l'évaluation à mi-parcours, ces maçons locaux ont été utilisés par les différents GIE recrutés pour réaliser les ouvrages d'assainissement de base. Ils sont donc capables aujourd'hui de reproduire ce même type de latrine. D'ores et déjà, ils sont utilisés par les ASUFOR pour la construction des ouvrages supplémentaires. Certains d'entre eux ont été également engagés par d'autres organisations (PEPAM-BAD, Eau Vive).

Les femmes relais: le PEPAM-BA et le PEPAM-Aqua se sont appuyés sur la démarche utilisée par le PARPEBA et ont incité les ASUFOR à engager des femmes relais pour la sensibilisation des populations à l'hygiène et à l'assainissement. Malgré l'engagement des ASUFOR pour la prise en charge de ces relais, force est de constater qu'à peu près la moitié d'entre elles n'exercent pas correctement leurs tâches. De plus, certaines femmes relais sont découragées par la routine de la sensibilisation et le manque d'innovation dans les programmes de formation.

Les populations rurales : l'adhésion par les populations est sans conteste un élément valorisant dans le cadre de ce projet, surtout dans le cadre de l'assainissement familial. De fait, lors des mobilisations sociales on a reçu 3465 demandes pour 3000 latrines disponibles, et ce malgré la contrepartie financière demandée.

Quant à l'assainissement public, il existe une réelle demande de la part des écoles et communautés rurales. La construction des édicules publics avec blocs séparés, contribue à l'accès et le maintien des filles à l'école. La création des comités d'hygiène au sein des écoles n'a pas été formalisée, mais des structures existantes comme l'Association des Parents d'Elèves ou le gouvernement scolaire ont pris le relais.

Pour ce qui concerne la composante d'eau potable, l'adhésion des populations a été totale lors de la mise en place des ASUFOR et l'élection de leur bureau. Le principe du paiement de l'eau par volume est déjà bien accepté et les villageois utilisent l'eau du service public pour leurs besoins domestiques – l'analyse de la performance de 27 ASUFOR montre que la consommation spécifique dépasse souvent 20 l/pers/jour.

3.3. Quels ont été le niveau d'appui politique fourni et le degré d'interaction entre l'intervention et le niveau politique ? Quels sont les risques potentiels ? Quelles sont les mesures prises ?

Le PEPAM BA a toujours bénéficié d'une attention particulière de la part des différents départements ministériels de tutelle qui se sont succédés durant sa mise en œuvre.

Le Président de la SMCL du PEPAM BA a toujours été le Secrétaire Général, donc un proche collaborateur du Ministre de tutelle. Par ailleurs avant toute SMCL, une pré-validation de ses recommandations est recherchée à travers des réunions de partage organisées avec chaque agence d'exécution d'une part et le Président de la SMCL d'autre part.

Au vu du retard considérable enregistré par le projet, le Président de la SMCL a été amené à présider – à plusieurs reprises - des réunions par agences d'exécution afin de placer ces dernières devant leurs obligations. Le Ministre lui-même a présidé une de ces rencontres. Il s'est également rendu à deux reprises sur les chantiers d'hydraulique et d'assainissement.

Réunions et visites de terrain ont permis :

- De booster les agences d'exécution et les entreprises ;
- D'interpeller la DA sur la qualité de ses travaux et de la contraindre à reprendre certains ouvrages ;
- De prendre des décisions telles que celle d'équiper les forages du PEPAM BA avec

l'appui de la DEM en attendant de relancer un autre marché relatif au matériel d'exhaure ou encore d'appuyer l'entreprise GEAUR par un suivi en régie administrative pour finaliser ses travaux.

Ce suivi de proximité par les autorités politiques nous a permis de débloquer certaines situations difficiles. Son impact est plutôt positif sur notre programme.

3.4. Dans quelle mesure l'intervention a-t-elle positivement contribué à la capacité institutionnelle et de gestion ? Quels sont les risques potentiels ? Quelles sont les mesures prises ?

La modalité de l'exécution nationale a été l'occasion pour les agences d'exécution de prendre leur responsabilité pour les planifications opérationnelles et financières de leurs volets respectifs. Elles ont également pu se familiariser aux procédures de gestion des marchés déclinées par le manuel de procédures de l'exécution nationale. Leur implication dans l'élaboration dudit manuel et les différentes réunions d'échange et d'évaluation interne des modalités de mise en œuvre ont probablement contribué à une meilleure compréhension des mécanismes de gestion de projets et des pratiques de gouvernance dans le cadre de la coopération bilatérale.

Le sous-programme a doté les directions nationales et les services déconcentrés (BPF, SRA, DRH des différentes régions) de moyens considérables (prise en charge, moyens logistiques et informatiques).

Un plan de formation a été élaboré et a permis à une quinzaine d'agents de recevoir des formations diplômantes (7 au niveau déconcentré, 8 cadres des directions nationales)

Ces moyens et formations n'ont pas été suffisamment mis au service des activités du programme et ont donc eu peu d'impact sur ce dernier. Un des risques est que les budgets ne soient pas disponibles pour l'entretien et le fonctionnement de ces investissements au niveau des agences bénéficiaires. De plus, ces efforts consentis par le sous-programme pour offrir un cadre de travail fonctionnel n'a pas été associé à des exigences des résultats. Cette pratique n'a pas contribué à créer un plus grand sens du service public chez ses bénéficiaires.⁷

⁷Evaluation finale

4. Apprentissage

4.1. Enseignements tirés

Leçons apprises	Source	Cible
L'articulation de plusieurs modalités de gestion n'est pas probante: exemple, le soft en cogestion et le hard en exécution nationale (assainissement)	Evaluations externes	<ul style="list-style-type: none"> • Ministères • Ambassade • CTB
L'exécution nationale doit être bien cadrée pour éviter une dilution des responsabilités	Atelier d'évaluation sur la NEX	<ul style="list-style-type: none"> • Ministères • Ambassade • CTB
La quantité de moyens logistiques, informatiques et autres mis à disposition des agences d'exécution n'impacte pas forcément sur la qualité des activités et l'atteinte des résultats si cet appui organisationnel n'est pas couplé à des mécanismes de gestion axée sur les résultats, avec des indicateurs de performance vérifiables	Evaluations externes Rapports d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> • CTB • DH • DA • DEM • DRH/BPF/SRA
Le système d'appui basé sur les résultats, appliqué pour les travaux de latrines familiales, a été très efficace et a permis la réalisation des travaux de qualité dans des délais raisonnables. Il y a nécessité de reconsidérer cette question dans les prochaines interventions	2.2.2 (output 2)	<ul style="list-style-type: none"> • CTB • DA
Les activités d'IEC doivent accompagner et s'étendre au-delà des réalisations des ouvrages, tant dans le domaine de l'hydraulique que l'assainissement, pour asseoir les bonnes pratiques sur les ouvrages existants. Le décalage constaté dans le PEPAM-BA remet en cause l'appropriation des bonnes pratiques et donc la durabilité des ouvrages	2.2.2 (output 2, 3)	<ul style="list-style-type: none"> • CTB • DA • DEM
Absence de suivi de la part de l'IDEN et du programme quant au volet HAMS à la fin du programme. Une contractualisation avec l'IA aurait permis ce suivi de proximité	2.2.2	<ul style="list-style-type: none"> • CTB • DA
L'implication active des agences d'exécution (et leurs points focaux respectifs) dans la structure de pilotage a freiné les réflexions plus stratégiques, par exemple en matière de responsabilisation des acteurs locaux ou sur la gestion des relations avec les entreprises		<ul style="list-style-type: none"> • CTB • MHA
Il faut résilier rapidement tout contrat où l'attributaire prend des engagements à répétition, sans pouvoir fournir des preuves suffisantes		<ul style="list-style-type: none"> • CTB • MHA • DA, DEM, DH
Anticiper le démarrage du projet en disposant des études préalable (par exemple : PLHA, APD) ou si ce n'est pas le cas adapter la durée du projet/ CS. A cette fin, utiliser les autres facilités proposées par la		<ul style="list-style-type: none"> • Ministère • Ambassade

Belgique (fonds d'études, projet de renforcement des capacités)		
Les pratiques de recrutement et de suivi des entreprises et bureaux d'études n'incitent pas forcément au professionnalisme (seulement 3 des 10 prestataires pour la composante eau ont respecté leur engagement)	Aide-mémoires de suivi technique	<ul style="list-style-type: none"> 💧 MHA 💧 DA, DEM, DH
Un suivi et analyse systématique de ces paramètres, couplé à des interprétations historiques et comparatives avec d'autres ASUFOR, permet d'identifier les éventuelles défaillances et de proposer des solutions ciblées	Rapport sur le suivi de la performance des ASUFOR	<ul style="list-style-type: none"> 💧 DEM
Les ASUFOR peuvent jouer un rôle clé dans la promotion de l'assainissement familial, en s'investissant dans la sensibilisation de proximité des familles et comme facilitateur pour certains instruments de financement		<ul style="list-style-type: none"> 💧 DEM 💧 DA
Une meilleure implication des services déconcentrés dans la conception et dans la mise en œuvre des projets de la coopération internationale contribue à une meilleure mobilisation des ressources humaines et une prise en charge plus adéquate de la phase post-construction		<ul style="list-style-type: none"> 💧 MHA 💧 CTB

4.2. Recommandations

Recommandations	Public cible
Pour minimiser les risques lors des travaux, la réalisation des études de faisabilité (APD, ADS) doit être un préalable obligatoire à la construction des ouvrages	<ul style="list-style-type: none"> 💧 CTB 💧 Ministères 💧 Agences d'exécution
Pour maîtriser les coûts des appels d'offres, on peut rendre public les montants des enveloppes allouées aux marchés ou dans certains cas (voir seuil, type de marché) passer le marché en régie (loi belge) où la négociation est possible contrairement au code sénégalais	<ul style="list-style-type: none"> 💧 CTB 💧 Ministères 💧 Agences d'exécution
Retenir les formations qui impactent sur les objectifs du programme et/ou département ministériel. (D'où la pertinence du nouveau programme bourse qui est ancré au niveau des deux Ministères MHA et M Santé)	<ul style="list-style-type: none"> 💧 CTB 💧 Ministères 💧 Agences d'exécution
Le DTF doit régler les questions de synergies d'actions entre les acteurs (DEM, DH). A titre indicatif, pour optimiser les ressources financières du programme, il conviendrait de faire exécuter des travaux de même nature par un seul dossier d'appel d'offres	<ul style="list-style-type: none"> 💧 Ministère 💧 Agences d'exécution 💧 CTB
Assortir l'appui institutionnel qu'on offre aux agences opérationnelles du Ministère aux résultats à atteindre	<ul style="list-style-type: none"> 💧 MHA 💧 CTB

Au-delà d'une contractualisation, il faudrait travailler sur le niveau national et régional pour un travail en profondeur sur le HAMS dans les écoles	<ul style="list-style-type: none"> • MHA
Favoriser l'assainissement familial plutôt que l'assainissement public, avec une plus grande contribution des bénéficiaires, et un accompagnement de proximité, soit par des ONG ou des services déconcentrés avec un système de motivation basé sur les résultats	<ul style="list-style-type: none"> • DA
Dissocier la partie stratégique de la partie opérationnelle pour le pilotage et le suivi dans le cadre des prochaines interventions	<ul style="list-style-type: none"> • Ambassade • MHA
Une plus grande implication des services déconcentrés dans l'exécution des marchés et dans la supervision des entreprises et des bureaux de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> • CTB • MHA • Agences d'exécution
Nécessité de mettre en place une base de données fiable, pour un meilleur suivi des ASUFOR, y intégrant des données sexospécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • CTB
L'administration doit prendre en charge, sur la contrepartie nationale, le fonctionnement de ses structures pour garantir la durabilité de ses interventions	<ul style="list-style-type: none"> • MHA • DDI • CTB

PARTIE 2 : SYNTHÈSE DU MONITORING (OPERATIONNEL)

1. Suivi des décisions prises par la SMCL

SMCL	Décisions et recommandations	Suivi
19 Novembre 2007	Approbation du DTF	Les Indicateurs et la formulation de certains Résultats du Cadre Logique ont été modifiés par la SMCL du 13 Octobre 2010
18 Mars 2008	Mise en place d'un groupe de travail pour faciliter le démarrage du projet	Le groupe a présenté un plan opérationnel et un manuel de procédures à la SMCL du 23 Décembre 2008
	Nomination des directeurs de chaque agence d'exécution comme membres titulaires de la SMCL (et non pas comme membres invités)	Les agences ont participé aux SMCL comme membres à part entière – le plus souvent, les directeurs ont été représentés par les points focaux
17 Octobre 2008	Réunion extraordinaire pour révision budgétaire	Achat des véhicules en régie
23 Décembre 2008	Adoption d'un nouvel organigramme de la CCA	Le siège du projet, avec les deux Responsables a été basé à Dakar Une antenne a été installée à Kaolack
	Augmentation du budget de fonctionnement des agences d'exécution avec 100%	Budget retenu à 810.602 EUR
	L'ANO de la CTB pour les marchés en Exécution nationale n'est requis qu'à l'approbation provisoire	L'implication de la CTB dans la procédure d'attribution des marchés en Exécution nationale a été très variable
22 Mai 2009	La planification des activités est la responsabilité des agences d'exécution	En Juin 2009, les agences ont préparé une planification des activités sous leur responsabilité
25 Juin 2009	Les études d'identification pour les travaux d'eau potable seront réalisées par les agences d'exécution elles-mêmes	Les études ont été réalisées et les sites ont finalement été retenus en Février 2010
7 Août 2009	Précision des frais de fonctionnement des agences d'exécution	L'interprétation de l'éligibilité des frais de fonctionnement, des procédures et des lignes budgétaires de leur financement ont posé des problèmes durant toute la durée du projet
5 Novembre 2009	Validation du DTF du PEPAM-Aqua	
23 Février 2010	Validation du rapport d'activités 2009 et de la programmation des activités et financière pour 2010	
	Validation des sites pour les ouvrages d'eau potable	Pour les ouvrages neufs, les sites retenus ont été respectés Pour les extensions, une partie significative des travaux proposés était déjà réalisée lors d'attribution du marché
	Validation des recommandations de la mission d'audit	L'effectivité de ces recommandations a été partielle pour la partie en Exécution Nationale (état de rapprochement bancaire mensuel, suivi budgétaire mensuel, analyse systématique des retards...)
	Un accord préalable de la DDI est nécessaire avant d'engager une DRP	Cette procédure n'a pas toujours été respectée par les agences
5 Août 2010	La CCA doit être invitée aux commissions d'évaluation des offres à titre d'observateur	Décision pas systématiquement respectée
	Incorporer la dimension GIRE dans les TdR pour les PLHA	L'incorporation a été partielle et les PLHA ne développent pas réellement la dimension GIRE
13 Octobre 2010	Validation du Cadre Logique avec ses indicateurs, et du Tableau de suivi	Ces documents ont été utilisés comme référence pour le suivi, l'évaluation et le

		rapportage
20 Décembre 2010	Discussion et validation des recommandations de l'évaluation à mi-parcours	Suivi très partiel des recommandations – notamment en matière de la gestion interne du projet
	Renforcer la déconcentration des mécanismes de décision du projet	Réalisée pour les latrines familiales avec la responsabilisation des SRA Peu d'implication des CR et des ASUFOR
10 Février 2011	Prise en compte effective des recommandations de la MTR	Le processus de passation de marchés a été poursuivi comme recommandé par la MTR sauf pour le DAO extension de réseaux La SMCL a plutôt recommandé la poursuite de ce dossier alors que la MTR réclamait son arrêt Le marché des extensions réseaux est attribué et réalisé
	Déconcentration des marchés de petite taille concernant les ouvrages ou travaux tels que les extensions de réseaux d'eau, les EDP et les latrines familiales	Cette recommandation a été faite par la MTR et reste valable pour les interventions futures Les latrines familiales ont fait objet d'appels régionaux dont les travaux ont été suivi par les services déconcentrés de la DA
4 Août 2011	Renforcer la fréquence des réunions de coordination pour mieux cerner les problèmes et les causes des retards	Réunions SMCL en septembre, novembre et décembre 2011 et 5 réunions en 2012
20 Septembre 2011	La CCA doit élaborer des scénarii d'aménagements budgétaires face aux dépassements attendus	6 scénarii ont été proposés à la SMCL du 24 Novembre en fonction des provisions à réserver sur les marchés des ouvrages d'eau
24 Novembre 2011	Les principes de base pour les aménagements budgétaires ont été approuvés	La CCA a proposé une planification adaptée des activités et financière à la SMCL du 1 Décembre en tenant compte de ces principes de base
	Approbation des TdR pour l'évaluation finale	L'évaluation finale a été conduite en Avril 2012
1 Décembre 2011	Réduire le nombre de latrines familiales à construire et confier les travaux aux GIE	Une 1 ^{ère} génération de LF a été lancée en deux phases, en fonction des marges budgétaires Le lancement de la 2 ^{ème} génération a dû attendre Novembre 2012, après l'actualisation des marchés d'eau potable
	La CCA fonctionnera en mode allégé à partir du 31 Mars 2012 et sera assistée par un ingénieur national pour le suivi des marchés et un consultant international en backstopping	Décision mise en œuvre à partir du 1 Avril 2012
	Arrêt de l'appui aux services déconcentrés à partir du 31 Mars 2012 ; et appui réduit aux directions centrales à partir du 1 Avril 2012 au 31 juillet 2012	Décision mise en œuvre – mais avec cette nuance que les directions et services ont encore été appuyés jusqu'à la fin du projet pour des tâches spécifiques (suivi des LF, réception des travaux de la DH et de la DEM)
	Fermeture de l'antenne de la CCA à Kaolack avec départ de l'ensemble du personnel local le 31 Mars 2012	Décision mise en œuvre
5 Janvier 2012	Validation de la planification de la clôture du PEPAM-BA	La planification de la clôture a dû être révisée par la suite à cause des retards dans l'exécution des marchés de la DH et afin de réaliser l'ensemble des LF initialement prévues
	Recommandation d'affecter les reliquats éventuels au PEPAM-Aqua en cas de besoin	En Décembre 2013, le PEPAM-BA a pris en charge la fourniture de 8 kits de filtration et la construction d'un mini-réseau à Patar – une décision reste à prendre sur le reste des reliquats
9 Février	Validation du rapport annuel 2011 et de la	

2012	planification pour 2012	
3 Mai 2012	Des réunions par agence et présidées par le SG du ministère seront organisées afin de passer en revue les problèmes et de trouver des solutions	Réunions tenues le 23 mai 2012, respectivement avec la DA, la DH et la DEM
	Application pour le suivi des latrines familiales du principe «OBA», appui basé sur le résultat	Forme de motivation basée sur le résultat appliquée pendant la réalisation des latrines familiales
	Les portes en bois des édicules publics seront remplacées par des portes et des cadres métalliques	Décision mise en œuvre et travaux réalisés
Réunion du Comité des partenaires, tenue à Dakar le 7 Juin 2012		Prolongation de la durée de la convention spécifique du PEPAM-BA de 12 mois, jusqu'au 16 Décembre 2013
27 septembre 2012	Prise en charge dans la prochaine intervention de la Belgique au Sénégal l'axe stratégique relatif à la déconcentration et l'organisation d'un atelier de partage à cet effet	Cet axe a été considéré pendant la formulation du PASEPAR, mais n'a finalement pas été retenu
	Dénonciation de l'Exécution Nationale et son remplacement par la Cogestion à partir du 1 Juillet 2012	La SMCL a acté la décision Diligence des paiements
	Réunions par agence à organiser par le MHA	Des réunions, présidées par le ministre, ont eu lieu le 26 Novembre 2012 avec la DA, la DEM et la DH
29 novembre 2012	Après avoir actualisé les marchés de la DH et de la DEM, les reliquats prévisionnels seront employés pour la construction de latrines familiales en vue de réaliser la quantité initialement prévue (3.000)	Marchés attribués et travaux réalisés avant fin 2013 – à l'exception des marchés dans la région de Kaffrine où les travaux seront achevés début 2014 portant le nombre de LF construites à 3.000
	Application de manière systématique des pénalités de retard à toute entreprise hors délai – conformément à une directive du ministre	Décision mise en œuvre
	Résiliation des marchés de HICS/SWAMI pour les travaux de forage	Décision mise en œuvre Les trois forages restants ont été réalisés par Henan Chine
	Affectation du solde budgétaire à la qualité de l'eau, en lien avec les activités du PEPAM-Aqua	En novembre-décembre 2013, le PEPAM-BA a pris en charge (i) la fourniture et installation de 8 kits d'osmose inverse et (ii) la construction d'un mini-réseau de l'eau traitée à Patar
	Maintien de l'équipe jusqu'au fin Septembre 2013	L'équipe allégée est restée en fonction jusqu'au 16 Décembre 2013, à l'exception de l'ATI (partie fin Septembre)
15 Avril 2013	Validation du rapport annuel 2012 et de la planification pour 2013	
	Résilier le marché d'ERTHEG/ICTS pour les équipements d'exhaure si les justificatifs adéquats ne sont pas présentés par le groupement dans le délai d'une semaine	Les pièces n'ont pas été fournies par ERTHEG/ICTS et le marché a été résilié
10 Mai 2013 (Réunion présidée par le Ministre)	Mise en demeure d'ESCI/CSTI et GEUR pour terminer respectivement le 21 et le 31 Mai – sinon les marchés devront être résiliés	Les travaux confiés à GEUR se poursuivent en régie administrative depuis Juin 2013 Les travaux d'ESCI/CSTI ont été réceptionnés début Décembre 2013
	Résiliation du contrat avec ERTHEG/ICTS, avec récupération du matériel déjà livré (3 pompes et 2 groupes)	Résiliation formalisée
	La DEM a été instruite par le MHA de prêter des systèmes de pompage pour l'équipement des forages du PEPAM BA Ces équipements seront remboursés dès l'aboutissement marché en cours de passation à la DH	Tous les forages ont été équipés avec l'appui de la DEM Un nouveau marché a été lancé pour acheter les équipements fournis par la DEM afin de pouvoir réalimenter son stock L'attribution ayant connu un retard, ce nouveau marché est finalement pris en

		charge par le PEPAM-Aqua
	EBIS doit sous-traiter les travaux qui ne sont pas encore achevés	Travaux sous-traités à ECORE
	Une liste de toutes les entreprises défailtantes sur le PEPAM-BA sera communiquée à la DCMP, l'ARMP et tous les PTF afin qu'elles ne participent plus aux appels d'offres	La CTB est en train de documenter les entreprises défailtantes
5 Août 2013	La fin du projet prévue pour 30 Septembre 2013 est reportée au 16 Décembre 2013 date de clôture de la Convention Spécifique ; maintien d'une équipe réduite jusqu'au 16 Décembre	Décision mise en œuvre L'ATI est restée jusqu'au 30 Septembre, le reste de l'équipe est restée jusqu'au 16 Décembre
	Organiser un atelier de capitalisation et l'inauguration de sites d'eau potable en Octobre 2013	Atelier : 23 et 24 Octobre Inaugurations : 25 Octobre Conférence de clôture : 28 Octobre
6 Décembre 2013 (par consultation électronique)	Le PEPAM-BA financera la totalité du marché de base de fourniture et d'installation de 8 kits de filtration / osmose inverse, ainsi que la totalité du marché de réalisation d'un mini-réseau à Patar En revanche, le PEPAM-Aqua prendra en charge le financement d'un 9 ^{ième} kit pour Ndingy et le marché pour la fourniture des équipements d'exhaure en faveur de la DEM	Les modifications budgétaires ont été validées et les marchés sont financés conformément à cette décision

2. Dépenses

Budget vs Actuals (Year to Month) of SEN0701811

Project Title : **PEPAM Phase I**

Budget Version: **D01**

Currency : **EUR**

YtM :

Year to month : 31/12/2013

Report includes all closed transactions until the end date of the chosen closing

	Status	Fin Mode	Amount	Start to 2012	Expenses 2013	Total	Balance	% Exec
L'ACCÈS À L'EAU POTABLE ET LES COND. D'HYG. ET			5.611.153,00	2.861.745,39	1.158.214,60	4.019.959,99	1.591.193,01	72%
01 L'accès à l'eau potable assurée pour les 60 000 pers			3.864.698,00	1.926.852,04	696.691,53	2.623.543,57	1.241.154,43	68%
01 Réaliser les études complètes pour les ouvrages AEP		COGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	??%
02 Réaliser les ouvrages nouveaux d'extension ou réhabilitation		COGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	??%
03 Faire contrôler les travaux par bureaux d'étude		COGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	??%
04 Vulgariser les technologies de potabilisation de l'eau		COGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	??%
05 exécution unités pilotes de potabilisation de l'eau		COGES	211.000,00	67.395,42	7.611,76	75.007,18	135.992,82	36%
06 OUVRAGES D'AEP		COGES	3.475.698,00	1.717.211,83	667.125,59	2.384.337,42	1.091.360,58	69%
07 CONTRÔLE OUVRAGES D'AEP		COGES	178.000,00	142.244,79	21.954,18	164.198,97	13.801,03	92%
02 Les ASUFOR et inst locales s'engagent ds l'hygiène			993.500,00	284.242,12	397.296,63	681.538,75	311.961,25	69%
01 Construire et réhabiliter 100 édifices ds institutions et lieux		COGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	??%
02 Former 2 relais communautaires d'hygiène auprès de 30		COGES	300,00	38,11	0,00	38,11	261,89	13%
03 Faciliter la construction de dispositifs d'assainissement de		COGES	79.000,00	76.357,56	4.794,22	81.151,78	-2.151,78	103%
04 Marketing social hygiène et assainissement à travers les		COGES	50.200,00	29.584,01	5.957,33	35.541,34	14.658,66	71%
05 Adapter tester et éventuellement vulgariser la		COGES	33.000,00	31.152,48	1.968,84	33.121,32	-121,32	100%
06 Edicules Publiques		REGIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	??%
07 Edicule Direction Assainissement DA		COGES	178.000,00	72.098,15	79.912,67	152.010,82	25.989,18	85%
08 Latrines Familiales		COGES	653.000,00	75.011,81	304.663,57	379.675,38	273.324,62	58%
03 420.000 usagers sont mobilisés, organisés et formés			158.000,00	141.720,33	6.854,11	148.574,44	9.425,56	94%
01 Créer et former 30 ASUFOR		COGES	120.000,00	104.706,41	6.854,11	111.560,52	8.439,48	93%
02 Accompagner 53 ASUFOR existantes et 30 nouvelles		COGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	??%
03 Appuyer l'Union de Solidarité des ASUFOR du Bassin		COGES	14.000,00	13.514,49	0,00	13.514,49	485,51	97%

Budget vs Actuals (Year to Month) of SEN0701811

Project Title : **PEPAM Phase I**

Budget Version: **D01**

Currency : **EUR**

YtM :

Year to month : 31/12/2013

Report includes all closed transactions until the end date of the chosen closing

	Status	Fin Mode	Amount	Start to 2012	Expenses 2013	Total	Balance	% Exec
04 Appuyer le dispositif d'accompagnement des ASUFOR		COGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	?%
05 Appui aux Nouvelles ASUFOR		COGES	24.000,00	23.499,43	0,00	23.499,43	500,57	98%
04 les communautés rurales s'approprient leurs rôles et			58.500,00	22.500,99	35.031,26	57.532,25	967,75	98%
01 Former les CR sur la planification et vulgariser les modes		COGES	128,06	128,06	0,00	128,06	0,00	100%
02 Accompagner les CR dans l'appropriation, l'actualisation et		COGES	58.267,66	22.268,65	35.031,26	57.299,91	967,75	98%
03 Faciliter la collaboration entre CR, Divisions Regionales et		COGES	104,28	104,28	0,00	104,28	0,00	100%
05 Les mécanismes et compétences pour la réalisation du			536.455,00	486.429,91	22.341,07	508.770,98	27.684,02	95%
01 Responsabiliser les Divisions Régionales ds la mise en		COGES	2.300,00	2.290,55	0,00	2.290,55	9,45	100%
02 Rendre le cadre de travail des Divisions Régionales plus		COGES	237.000,00	236.133,55	0,00	236.133,55	866,45	100%
03 Former les divisions Régionales		COGES	40.000,00	40.324,51	0,00	40.324,51	-324,51	101%
04 Renforcer les agences d'exécution du PEPAM sur le CUI		COGES	92.000,00	91.732,89	0,00	91.732,89	267,11	100%
05 Renforcer le système de collecte, de traitement et de		COGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	?%
06 Faciliter l'animation de plateformes de concertation dans		COGES	33.500,00	33.255,46	0,00	33.255,46	244,54	99%
07 Capitaliser et disséminer les expériences		COGES	32.000,00	6.482,75	15.498,30	21.981,05	10.018,95	69%
08 Edicules publiques		REGIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	?%
09 GESTION DES DONNEES EAU		COGES	61.000,00	60.819,54	0,00	60.819,54	180,46	100%
10 Appui au fonctionnement AGENCES		COGES	38.655,00	15.390,66	6.842,77	22.233,43	16.421,57	58%
EXECUTION NATIONALE			2.961.147,00	2.961.147,00	0,00	2.961.147,00	0,00	100%
01 EXECUTION NATIONALE			2.961.147,00	2.961.147,00	0,00	2.961.147,00	0,00	100%
01 Exécution nationale		COGES	2.961.147,00	2.961.147,00	0,00	2.961.147,00	0,00	100%
RÉSERVE BUDGÉTAIRE			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	?%
01 Réserve budgétaire			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	?%

Budget vs Actuals (Year to Month) of SEN0701811

Project Title : **PEPAM Phase I**

Budget Version: **D01**

Currency : **EUR**

YtM :

Year to month : 31/12/2013

Report includes all closed transactions until the end date of the chosen closing

	Status	Fin Mode	Amount	Start to 2012	Expenses 2013	Total	Balance	% Exec
01 Réserve budgétaire COGESTION		COGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	?%
02 Réserve budgétaire REGIE		REGIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	?%
MOYENS GÉNÉRAUX			2.645.456,00	2.257.738,73	313.922,10	2.571.660,83	73.795,17	97%
01 Frais de personnel			1.688.831,00	1.565.492,46	132.182,43	1.697.674,89	-8.843,89	101%
01 Assistance technique		REGIE	1.314.000,00	1.225.848,53	78.344,01	1.304.192,54	9.807,46	99%
02 Expert national ingénierie sociale		COGES	15.400,00	15.373,27	0,00	15.373,27	26,73	100%
03 Directeur national		COGES	42.800,00	37.110,37	7.702,69	44.813,06	-2.013,06	105%
04 Equipe finance et administration		COGES	188.162,94	183.752,87	14.210,59	197.963,46	-9.800,52	105%
05 Equipe technique		COGES	6.337,06	6.337,06	0,00	6.337,06	0,00	100%
06 Autres frais de personnel		COGES	102.000,00	91.939,77	14.491,75	106.431,52	-4.431,52	104%
07 Frais des agences d'exécution		COGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	?%
08 personnel administratif et d'appui		REGIE	20.131,00	5.130,59	17.433,39	22.563,98	-2.432,98	112%
02 Investissements			201.229,36	161.229,36	36.642,09	197.871,45	3.357,91	98%
01 Véhicules		REGIE	145.936,78	106.687,81	36.597,00	143.284,81	2.651,97	98%
02 Véhicules		COGES	24.840,58	22.920,71	0,00	22.920,71	1.919,87	92%
03 Equipement bureau		COGES	10.816,00	10.926,92	0,00	10.926,92	-110,92	101%
04 Equipement IT		COGES	12.800,00	14.608,95	0,00	14.608,95	-1.808,95	114%
05 Equipement IT		REGIE	6.836,00	6.084,97	45,09	6.130,06	705,94	90%
03 Frais de fonctionnement			360.692,64	333.156,66	40.705,02	373.861,68	-13.169,04	104%
01 Frais de fonctionnement des véhicules		COGES	102.000,00	96.541,29	9.898,60	106.439,89	-4.439,89	104%
02 Télécommunications		COGES	41.500,00	37.533,54	6.333,95	43.867,49	-2.367,49	106%
03 Fournitures de bureau		COGES	76.000,00	71.693,23	8.330,30	80.023,53	-4.023,53	105%

Budget vs Actuals (Year to Month) of SEN0701811

Project Title : **PEPAM Phase I**

Budget Version: **D01**

Currency : **EUR**

YtM :

Year to month : 31/12/2013

Report includes all closed transactions until the end date of the chosen closing

	Status	Fin Mode	Amount	Start to 2012	Expenses 2013	Total	Balance	% Exec
04 Mission équipe CCA		COGES	48.000,00	42.960,63	5.521,58	48.482,21	-482,21	101%
05 Frais de représentation et de communication externe		COGES	35.000,00	29.066,00	10.033,09	39.099,09	-4.099,09	112%
06 Frais de consultance		COGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	??%
07 Frais financiers		COGES	10.000,00	9.077,81	64,20	9.142,01	857,99	91%
08 Frais de réunions (CP et autres)		COGES	16.500,00	14.818,92	0,00	14.818,92	1.681,08	90%
09 frais de fonctionnement assistance technique		REGIE	21.000,00	20.731,11	0,00	20.731,11	268,89	99%
10 étude de base au démarrage du programme		COGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	??%
11 frais financiers		REGIE	2.370,64	2.411,92	523,30	2.935,22	-564,58	124%
12 Frais d'assurance véhicules agences		COGES	8.322,00	8.322,21	0,00	8.322,21	-0,21	100%
04 Audit et suivi et évaluation			393.166,00	197.860,02	104.392,55	302.252,57	90.913,43	77%
01 Frais de suivi et d'évaluation		REGIE	97.600,00	89.337,31	0,00	89.337,31	8.262,69	92%
02 Audits financiers		REGIE	131.800,00	41.713,05	27.791,57	69.504,62	62.295,38	53%
03 Appui technique CTB HQ		REGIE	163.766,00	66.748,68	76.600,98	143.349,66	20.416,34	88%
04 Etude de base au démarrage du programme		COGES	0,00	60,98	0,00	60,98	-60,98	??%
99 Conversion rate adjustment			1.537,00	0,23	0,01	0,24	1.536,76	0%
98 Conversion rate adjustment		REGIE	1.537,00	0,23	0,01	0,24	1.536,76	0%
99 Conversion rate adjustment		COGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	??%
		REGIE	1.904.977,42	1.564.694,20	237.335,35	1.802.029,55	102.947,87	95%
		COGEST	9.312.778,58	6.515.936,92	1.234.801,35	7.750.738,27	1.562.040,31	83%
		TOTAL	11.217.756,00	8.080.631,12	1.472.136,70	9.552.767,82	1.664.988,18	85%



Budget vs Actuals (Year to Month) of SEN0701811 Printed on maandag 10 februari 2014

page 4

3. Taux de décaissement de l'intervention

Source de financement	Budget cumulé	Dépenses réelles cumulées	Taux de déboursement cumulé (au 31-12-2013)	Commentaires et remarques
Contribution directe belge Budget initial (DTF): 11.000.000 € Avenant 1 (solde PARPEBA): + 71.000 € Avenant 2 (REMEC/ASSRMKF): + 146.756 €	11.217.756,00 EUR	9.552.767,82 EUR	85%	
Contribution du pays partenaire	1.219.592 EUR (800.000.000 F.CFA) + des contributions en nature			La valorisation des contributions en nature n'a pas eu lieu L'effectivité des contributions en numéraire n'a pas fait l'objet d'un suivi
Contributions des bénéficiaires pour l'assainissement familial - Latrines : 61.516 EUR - Prise en charge des relais par les ASUFOR : probablement 7000 à 10.000 EUR		Environ 70.000 EUR		

4. Personnel de l'intervention

Personnel (titre et nom)	Genre (H/F)	Durée de recrutement (dates début et fin)
1. Personnel national mis à disposition par le pays partenaire :		
Moustaph SANE, responsable	H	01/07/2008 – 16/12/2013
Bouna DIOUF, responsable adjoint, expert national IEC	H	01/09/2008 – 31/03/2012
2. Personnel d'appui, recruté localement par la CTB :		
Madeleine A. NDONG MBAYE, secrétaire	F	04/12/2008 – 15/05/2009
Mame Anna M. DIAGNE, secrétaire	F	04/05/2009 – 31/12/2011
Ndèye Awa DIEDHIOU, secrétaire	F	01/01/2012 – 30/04/2012
Awa Diouf BADIANE, secrétaire	F	05/05/2012 – 16/12/2013
Maurice BOUGAZELLI, chauffeur	H	01/07/2008 – 31/03/2012
Alphonse S. GOMIS, chauffeur	H	01/07/2008 – 16/12/2013
Modou DIOUF, chauffeur	H	01/08/2008 – 16/12/2013
3. Personnel de formation et de gestion, recruté localement :		
Mamadou Moustapha SEYE, RAF	H	17/08/2009 – 31/12/2010
Moussa DIENG, RAF	H	01/01/2011 – 15/01/2012
Cheikh A. Tidiane NGOM, RAF	H	02/01/2013 – 16/12/2013
Coumba Toukou DAFF, Comptable principale	F	01/06/2009 – 16/12/2012
Alassane LY, Informaticien	H	01/01/2009 – 31/03/2012
Toumani MANE, Aide-comptable	H	01/05/2009 – 28/02/2011
Ibrahima MBENGUE, Aide-comptable	H	01/03/2011 – 31/03/2012
4. Assistance technique (hors CTB) :		
Fallou NDAO, Assistant technique par intermittence	H	01/03/2012 – 31/03/2014
Stef LAMBRECHT, Assistant technique par intermittence	H	01/03/2012 – 31/12/2013

5. Experts internationaux (CTB) :		
Joseph VAN LOON, ATI – coresponsable	H	01/04/2008 – 31/03/2012
Anne REYNEBEAU, ATI – ingénierie sociale, coresponsable (à partir du 01/04/2012)	F	01/08/2008 – 30/09/2013
François COIBION, Assistant Junior	H	09/2009 – 09/2010
Elena DIKOMITIS, Assistante Junior	F	12/2010 – 09/2011
Kim DEVOS, Assistante Junior	F	03/10/2011 – 02/10/2013

5. Marchés publics

N° d'ordre	Agence d'exécution	Intitulé	Montant final du marché		Procédure suivie	Entreprise
			XOF	(€)		
1	DA	Travaux de construction de 100 Edicules Publics Lot 1 et Lot 2	88.035.750	134.210 €	Appel d'offre national	EGECOM
2	DA	Travaux de construction de 100 Edicules Publics Lot 3	38.423.760	58.577 €	Appel d'offre national	LAMP FALL
3	DA	Travaux de construction de 100 Edicules Publics Lot 4,5 et 6	190.650.500	290.645 €	Appel d'offre national	SGT LE TAIF
4	DA	Contrôle et surveillance travaux d'édicules publics	23.366.000	35.621 €	DRP	SECO
5	DA SRA Diourbel	Travaux construction de latrines familiales dans les ASUFOR Régions de Diourbel, Fatick, Kaolack et Kaffrine par les GIE – Ndongol, Lot 3	12.469.681	19.010 €	Appel d'offre régional	CSCO
6	DA SRA Kaffrine	Travaux construction de latrines familiales dans les ASUFOR Régions de Diourbel, Fatick, Kaolack et Kaffrine par les GIE – Kathiotte	24.368.400	37.149 €	Appel d'offre régional	ENVOL NET
7	DA SRA Fatick	Travaux construction de latrines familiales dans les ASUFOR Régions de Diourbel, Fatick, Kaolack et Kaffrine par les GIE – Keur Mama Lamine (Lot 3)	17.073.170	26.028 €	Appel d'offre régional	GIE JANT BI
8	DA SRA Kaolack	Travaux construction latrines familiales dans ASUFOR Régions de Diourbel, Fatick, Kaolack et Kaffrine par les GIE – Saté Waly, Lot 4 & 5	30.535.393	46.551 €	Appel d'offre régional	ENVOL NET
9	DEM	Extension réseaux Lot 1	579.893.265	884.042 €	Appel d'offre national	EBIS
10	DEM	Extension réseaux Lot 2	276.295.205	421.209 €	Appel d'offre national	ECORE
11	DH	Mission de contrôle et suivi de travaux	186.505.000	284.325 €	Appel d'offre national	Hydroconsult
12	DH	Réalisation de 12 forages d'eau Lot 1 et 2	263.330.100	401.444 €	Appel d'offre national	HICS SA - SWAMI
13	DH	Réalisation de 16 châteaux d'eau et réseau d'adduction Lot 1	981.714.250	1.496.614 €	Appel d'offre	FSCI/CSTI

					national	
14	DH	Réalisation de 16 châteaux d'eau et réseau d'adduction Lot 2	766.175.300	1.168.027 €	Appel d'offre national	SVTP/GC
15	DH	Réalisation de 16 châteaux d'eau et réseau d'adduction Lot 3	800.308.801	1.220.063 €	Appel d'offre national	GEAUR
16	DH	Moyens d'exhaure	126.130.000	192.284 €	Appel d'offre national	Groupement ERTHEG/ICTS
17	DGPRES	Equipement piézomètres	39.895.000	60.820 €	Appel d'offre national	SOFIDIS Sarl
18	CCA	Fourniture de deux stations de potabilisation de l'eau à Keur Mariama	37.645.372	57.390 €	Appel d'offre international	PALL France
19	DEM	Mise en place, dynamisation et formation de 15 ASUFOR	19.628.628	29.924 €	DRP	Mouhamed WADE
20	DEM	Contrôle et surveillance travaux d'extension de réseaux	17.140.000	26.130 €	DRP	Ousmane HANE
21	DA SRA Diourbel	Travaux construction de 236 latrines familiales à Ndongol, Lot 1 & 2	25.356.004	38.655 €	Appel d'offre régional	CSCO
22	DA SRA Fatick	Travaux construction 232 latrines familiales à Keur M. Lamine (Lot 1 & 2)	32.796.100	49.997 €	Appel d'offre régional	ENVOL NET
23	DH	Réalisation de 02 forages à Keur Baka Diaw et Darou Salam	82.980.000	126.502 €	Appel d'offres national	HENAN Chine
24	DA SRA Fatick	Construction de 150 LF à Ouadiour (Lot 1) et 152 LF à Sanghaï (Lot 3)	34.304.550	52.297 €	Appel d'offre régional	SIDIYA Entreprises
25	DA SRA Diourbel	Construction de 187 latrines familiales à Touré Mbond et Gapp	24.871.490	37.917 €	DRP régionale	GIE DIAPO
26	DA SRA Kaolack	Travaux de construction de 231 Latrines Familiales à Saté Waly (Lot 3) et Ndiébel (Lot 1)	31.084.020	47.387 €	Appel d'offre régional	E T B
27	DA SRA Kaolack	Travaux de construction de 231 Latrines Familiales à Saté Waly (Lot 4) et Ndiébel (Lot 2)	31.213.310	47.584 €	Appel d'offre régional	E G B T P
28	CCA – Kaolack	Formations en management associatif, gestion financière, formation technique des conducteurs de forages et lobbying-plaidoyer pour les fédérations	22.635.000	34.507 €	DRP	CESAO
29	CCA – Kaolack	Film « activités du PEPAM BA »	7.800.000	11.891 €	DRP	Buzz Studio
30	CCA – Kaolack	Formation des maçons	14.472.000	22.062 €	DRP	Sidiya Entreprise
31	CCA – Kaolack	Formation en Informatique pour les services déconcentrés	8.000.000	12.196 €	DRP	IFP Sénégal

32	CCA – Kaolack	Confection outils de sensibilisation (enseignants)	4.276.000	6.519 €	DRP	Mapenda SENE
	CTB-siège	Etude ligne de base – Consultant international	18.183.128	27.720 €	PNSP	AGRIFOR
	CTB-Dakar	Etude ligne de base – Consultant national	7.289.650	11.113 €	PNSP	GERAD
	CCA-Dakar	Panneaux de signalisation	7.299.000	11.127 €	DRP	Consortium de Services
	CTB-Dakar	Suivi technique – consultant national	40.341.355	61.500 €	PNSP	Fallou NDAO
	CTB-Dakar	Suivi technique – consultant international	32.233.727	49.140 € + 7 vols internationaux	PNSP	Stef LAMBRECHT
	CTB-siège	Evaluation mi-parcours	11.643.237	17.750 €	PNSP	Hydroconseil
	CTB-Dakar	Evaluation mi-parcours (expert national)	4.619.250	7.042 €	Contrat prestation	iDEV-IC
	CTB-siège	Evaluation finale	17.517.135	26.704 €	PNSP	Hydro R&D International
	CCA – Dakar	Animation des ateliers de capitalisation et de restitution	4.050.000	6.174 €	DRP	NEXUS Groupe
	CTB-Dakar	Audit financier et opérationnel	5.247.656	8.000 €	Contrat prestation	Deloitte
	DH	Réalisation d'un forage (01) à Keur Omar Sabaly	24.800.000	37.807 €	DRP	HENAN Chine
	DH	Mission de contrôle des travaux de génie civil sur 16 réseaux neufs – Prolongation	22.948.655	34.985 €	Appel d'offres	Hydroconsult
	CCA-Dakar	Portes métalliques EDP	7.149.931	10.900 €	DRP	EGECOM
	CCA-Dakar	Portes métalliques EDP	3.119.731	4.756 €	DRP	Lamp Fall
	CCA-Dakar	Portes métalliques EDP	14.999.769	22.867 €	DRP	SGT La Taïf
	DEM	Accompagnement et suivi des 15 ASUFOR	9.400.000	14.330 €	DRP	Mouhamed WADE
	DA SRA Fatick	150 LF à LF Ouadiour (Lot 2)	19.129.500	29.163 €	Appel d'offres national	GIE Diapo
	DA SRA Kaolack	155 LF à Paoscoto	22.671.340	34.562 €	DRP	ACER
	DA SRA Kaffrine	171 LF à Mbirkilane (Lot 1)	16.865.900	25.712 €	Appel d'offres national	Entreprise Basse
	DA SRA Kaffrine	170 LF à Mbirkilane (Lot 2)	16.706.529	25.469 €	Appel d'offres national	Sénégalaise de Construction, Equipements et Services
	DA	170 LF à Mbirkilane (Lot 3)	17.800.105	27.136 €	Appel d'offres	GIE Jant Bi

	SRA Kafrine				national	
	DA SRA Kafrine	171 LF à Ndiognick	17.951.400	27.367 €	Appel d'offres national	GIE Saly Net
	DGPRES	Etude d'enquête épidémiologique	19.971.923	30.447 €	DRP	Prof. Mouhamadou Galaye SALL
	DGPRES	Réalisation de 2 piézomètres	36.403.646	55.497 €	DRP	HENAN Chine
	DH	Etudes pour les DAO des ouvrages neufs	14.799.700	22.562 €	DRP	BETER
	DEM	Etudes pour les DAO des ouvrages d'extension	19.899.768	30.337 €	DRP	SETICO
	PEPAM-Aqua	Huit (08) kits d'osmose inverse	152.125.611	231.914 €	Appel d'offres international	Pall France
	PEPAM-Aqua	Mini-réseau à Patar	34.267.420	52.240 €	Appel d'offres national	G2SY
	PEPAM-Aqua	Contrôle des travaux du mini-réseau à Patar	1.538.135	2.345 €	DRP	Pape Alé SAMB
	CTB-Dakar	Etude de Développement du Site du PEPAM-BA intégré au portail Eau Assainissement	3.000.000	4.573 €	DRP	Patrice WEISZ
	CTB-Dakar	Etude d'options technologiques pour la réalisation des ouvrages d'assainissement familial	3.538.750	5.394 €	DRP	Cheikh TOURE
	CTB – Dakar	Acquisition de 4 véhicules pour les points focaux	43.938.624	66.984 €	Appel d'offres	CFAO
	CTB – Dakar	Acquisition de 9 véhicules pour les DRH, SRA et le Président de la SMCL	78.300.000	119.368 €	Appel d'offre	ESPACE AUTO
	CCA-Dakar	Initiative de Renforcement de la Décentralisation et de la Dé concertation dans le Bassin Arachidier (Ateliers Régionaux)	18.250.000	27.821 €	DRP	Ousmane HANE
	CCA – Dakar	Acquisition de Mobilier de bureau	2.680.000	4.086 €	DRP	AGEDIS
	CCA – Dakar	Acquisition de Mobilier de bureau	1.823.524	2.780 €	DRP	Mater Office
	CCA – Dakar	Acquisition de micro-ordinateurs et imprimantes appui divisions régionales et aux points focaux	13.299.238	20.275 €	DRP	Mater Office
	CCA – Dakar	Acquisition de matériel informatique pour le ministère de tutelle	11.395.200	17.371 €	DRP	SATECH TECHNOLOGIE
	CCA – Dakar	Acquisition de matériels informatiques	3.818.500	5.821 €	DRP	Oumou Informatique
	CCA – Dakar	Acquisition de Matériel de Bureau	3.276.000	4.994 €	DRP	Mater Office
	CCA – Dakar	Acquisition d'un Groupe Electrogène	8.064.708	12.295 €	DRP	MATFORCE
	CCA – Dakar	Acquisition d'un Groupe Electrogène	6.676.434	10.178 €	DRP	PRAMAC
	CCA – Dakar	Achat splits	2.210.000	3.369 €	DRP	C C B M

	CCA – Kaolack	Formation SARAR – PHAST et Adaptation et vulgarisation de la méthode HAMS	7.130.000	10.870 €	DRP	CREPA Sénégal
	CCA – Kaolack	Formation en Genre DRH, SRA, BPF et opératrices de saisie	2.132.750	3.251 €	DRP	Binta SARR
	CCA – Dakar	Actualisation des PLHA	11.624.000	17.721 €	DRP	André Diabator DIATTA

6. Accords d'exécution

Date	Objet	Parties contractantes	Montant
13 Mars 2009	Convention d'exécution, Précisant les modalités de gestion et de contrôle de l'aide financière	Ministère de l'Economie et des Finances Ministère de l'Hydraulique Rurale et du Réseau Hydrographique National Ministère de l'Urbanisme, de l'Hygiène Public, de l'Hydraulique Urbaine et de l'Assainissement	8.105.300 EUR
Novembre 2009	Avenant N°1 à la Convention d'exécution, Remplaçant le Manuel de procédures	Ministère de l'Economie et des Finances Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Hydraulique et de l'Assainissement	Pas d'incidences financières
Mai 2012	Suivi et contrôle de la construction des latrines familiales	DA	25.599.000 FCFA
Juillet 2012	Résiliation de la convention	Ministère de l'Economie et des Finances	Montant réellement exécuté en NEX = 2.961.147 EUR
Mai 2013	Installation des équipements d'exhaure	DEM	15.000.000 FCFA

7. Équipements

Type d'équipement	Coût		Date de livraison		Remarques
	<i>budgété</i>	<i>réel</i>	<i>budgété</i>	<i>réel</i>	
Véhicule 4X4 4500 TTC1	Financé par le PARPEBA			05/09/2003	UC-PEPAM
Véhicule 4X4 4501 TTC1	Financé par le PARPEBA			29/08/2003	Responsable IEC
Véhicule 4X4 8457 TTC1		14 402 946		11/07/2008	ATI – Intermédiation sociale
Véhicule 4X4 8707 TTC1		10 604 213		06/10/2008	ATI – Coresponsable
Véhicule 4X4 9103 TTC1		10 984 656		03/03/2009	BPF DIOURBEL - Affectation
Véhicule 4X4 9104 TTC1		10 984 656		03/03/2009	BPF FATICK - Affectation
Véhicule 4X4 9105 TTC1		10 984 656		03/03/2009	BPF KAFFRINE - Affectation
Véhicule 4X4 9106 TTC1		10 984 656		03/03/2009	BPF KAOLACK - Affectation
Véhicule 4X4 9150 TTC1		14 995 167		25/03/2009	Responsable
Véhicule 4X4 9152 TTC1		10 984 656		25/03/2009	Point Focal DR – Affectation
Véhicule 4X4 9153TTC1		10 984 656		25/03/2009	Point Focal DEM - Affectation
Véhicule 4X4 9154 TTC1		10 984 656		25/03/2009	Point Focal DGPRES - Affectation
Véhicule 4X4 9156 TTC1		10 984 656		25/03/2009	Point Focal DA - Affectation
Véhicule 4 X4 AD 0225 TTD1		9 100 000		02/08/2010	DRH KAOLACK - Affectation
Véhicule 4 X4 AD 0226 TTD1		9 100 000		02/08/2010	DRH FATICK - Affectation
Véhicule 4 X4 AD 0227 TTD1		9 100 000		02/08/2010	SRA FATICK - Affectation
Véhicule 4 X4 AD 0228 TTD1		9 100 000		02/08/2010	SRA KARFFRINE - Affectation
Véhicule 4 X4 AD 0229 TTD1		9 100 000		02/08/2010	SRA KAOLACK - Affectation
Véhicule 4 X4 AD 0230 TTD1		9 100 000		02/08/2010	DRH KAFFRINE - Affectation
Véhicule 4 X4 AD 0231TTD1		9 100 000		02/08/2010	DRH DIOURBEL - Affectation
Véhicule 4 X4 AD 0232TTD1		9 100 000		02/08/2010	SRA DIOURBEL - Affectation

Véhicule 4 X4 AD 0233TTD1		5 500 000		02/08/2010	Ministère de l'Hydraulique, de la Construction et de l'Habitat - Affectation
Ordinateur de Bureau – Ecran plat		439 000		08/12/2009	Secrétariat
Ordinateur de Bureau – Ecran plat		439 000		08/12/2009	Informatique
Ordinateur Portable		409 500		08/12/2009	Expert IEC
Ordinateur Portable		409 500		08/12/2009	Comptable
Imprimante à jet d'encre		69 000		08/12/2009	Secrétariat
Imprimante à jet d'encre		69 000		08/12/2009	Comptable
Scanner		95 000		08/12/2009	Secrétariat
Modem Routeur		55 000		08/12/2009	Informatique
DD Externe 500 GO		95 000		08/12/2009	Informatique
DD Externe 500 GO		95 000		08/12/2009	AT IS
DD Externe 500 GO		95 000		08/12/2009	Comptable- hors service
DD Externe 500 GO		95 000		08/12/2009	Secrétariat- hors service
DD Externe 500 GO		95 000		08/12/2009	Expert IEC
Onduleur 1500 VA		70 000		08/12/2009	Comptable- hors service
Onduleur 1500 VA		70 000		08/12/2009	Informatique- hors service
Onduleur 1500 VA		70 000		08/12/2009	Secrétariat- hors service
Onduleur 1500 VA		70 000		08/12/2009	Expert IEC/AT IS
Ordinateur de Bureau – Ecran plat		490 000		08/12/2009	AT IS
Imprimante		199 000		08/12/2009	AT IS
Photocopieur numérique CANON		945 763		05/06/2009	Secrétariat
Imprimante Laser Color		404 661		05/06/2009	Secrétariat
Fax		233 050		05/06/2009	Secrétariat

Ordinateur de Bureau		550 848		05/06/2009	Secrétariat
Ordinateur de Bureau		550 848		05/06/2009	Comptable
Onduleur 800 VA		29 662		05/06/2009	Secrétariat- hors service
Onduleur 800 VA		29 662		05/06/2009	Comptable - hors service
Scanner		80 508		05/06/2009	Secrétariat
Ordinateur Portable		451 000		05/06/2009	Responsable- hors service
Ordinateur Portable		455 900		01/06/2011	Responsable- hors service
Ordinateur de Bureau		409 500		27/10/2009	Ministère - Affectation
Ordinateur Portable		439 000		27/10/2009	Ministère - Affectation
Imprimante		230 000		27/10/2009	Ministère - Affectation
Ordinateur de Bureau		600 000		12/08/2008	Coresponsable
Ecran 22"		300 000		12/08/2008	Secrétariat
Ecran Dell		400 000		12/08/2008	Coresponsable
Imprimante Multifonction		300 000		12/08/2008	Coresponsable
Routeur GIBABIT		100 000		12/08/2008	Coresponsable
Adaptateur USB LINSYS		50 000		12/08/2008	Coresponsable
Vidéo projecteur		700 000		12/08/2008	Coresponsable
Onduleur		250 000		12/08/2008	Coresponsable
Battery Pack		300 000		12/08/2008	Coresponsable
Imprimante		84 756		07/09/2009	Responsable
Ordinateur Portable		453 898		07/09/2009	DA - Affectation
Ordinateur Portable		453 898		07/09/2009	DH - Affectation
Ordinateur Portable		453 898		07/09/2009	DGPRES - Affectation

Ordinateur Portable		453 898		07/09/2009	DEM - Affectation
Ordinateur Portable		388 983		27/05/2008	AT IS
Ordinateur Portable		392 268		20/06/2008	Coresponsable
Imprimante		120 763		07/09/2009	DA - Affectation
Imprimante		120 763		07/09/2009	DH - Affectation
Imprimante		120 763		07/09/2009	DGPRES - Affectation
Imprimante		120 763		07/09/2009	DEM - Affectation
Ordinateur Portable		450 000		01/09/2009	RAF - hors service
Disque dure externe		80 000		01/09/2009	RAF
Imprimante		157 000		01/09/2009	RAF
Ordinateur de Bureau		401 000		19/01/2010	Ministère - Affectation
Onduleur 650 VA		59 000		19/01/2010	Ministère - Affectation
Ordinateur Portable		393 120		19/01/2010	Ministère - Affectation
Scanner		64 000		19/01/2010	Ministère - Affectation
Scanner		64 000		19/01/2010	Ministère - Affectation
Ordinateur de Bureau		402 480		08/04/2010	DEM - Affectation
Ordinateur de Bureau		402 480		08/04/2010	DEM - Affectation
Ordinateur de Bureau		402 480		08/04/2010	DEM - Affectation
Ordinateur de Bureau		402 480		08/04/2010	DEM - Affectation
Ordinateur de Bureau		402 480		08/04/2010	DEM - Affectation
Ordinateur de Bureau		402 480		08/04/2010	DA - Affectation
Ordinateur de Bureau		402 480		08/04/2010	DA - Affectation
Ordinateur de Bureau		402 480		08/04/2010	DA - Affectation

Ordinateur de Bureau		402 480		08/04/2010	DA - Affectation
Ordinateur de Bureau		402 480		08/04/2010	DA - Affectation
Ordinateur de Bureau		402 480		08/04/2010	DH - Affectation
Ordinateur de Bureau		402 480		08/04/2010	DDI - Affectation
Ordinateur de Bureau		402 480		08/04/2010	DGPRES - Affectation
Onduleur		55 000		08/04/2010	DEM - Affectation
Onduleur		55 000		08/04/2010	DEM - Affectation
Onduleur		55 000		08/04/2010	DEM - Affectation
Onduleur		55 000		08/04/2010	DEM - Affectation
Onduleur		55 000		08/04/2010	DEM - Affectation
Onduleur		55 000		08/04/2010	DA - Affectation
Onduleur		55 000		08/04/2010	DA - Affectation
Onduleur		55 000		08/04/2010	DA - Affectation
Onduleur		55 000		08/04/2010	DA - Affectation
Onduleur		55 000		08/04/2010	DA - Affectation
Onduleur		55 000		08/04/2010	DH - Affectation
Onduleur		55 000		08/04/2010	DDI - Affectation
Onduleur		55 000		08/04/2010	DGPRES - Affectation
Ordinateur portable		384 000		02/08/2010	Informaticien
Disque dure externe		60 000		02/08/2010	Informaticien
Disque dure externe		60 000		04/08/2010	Comptable
Télécopieur		66 520		08/04/2010	Ministère - Affectation
All in one		86 700		08/04/2010	Ministère - Affectation

Machine à reliure		80 000		08/04/2010	Ministère - Affectation
GPS		295 200		22/02/2010	Responsable
GPS		295 200		22/02/2010	Coreponsable
GPS		295 200		22/02/2010	Expert IEC
GPS		295 200		22/02/2010	DEM - Affectation
GPS		295 200		22/02/2010	DA - Affectation
GPS		295 200		22/02/2010	DH - Affectation
GPS		295 200		22/02/2010	DGPRES - Affectation
Ordinateur portable		391 525		18/07/2013	Responsable
Frigo Bar		170 000		14/07/2009	RAF
Bureau ministre		120 000		09/06/2009	Secrétariat
Bureau ministre		120 000		09/06/2009	Comptable
Coin de table		30 000		09/06/2009	Secrétariat
Coin de table		30 000		09/06/2009	Comptable
Table ordinateur		100 000		09/06/2009	Secrétariat
Table ordinateur		100 000		09/06/2009	Comptable
Caisson mobile 3 tiroirs		50 000		09/06/2009	Secrétariat
Caisson mobile 3 tiroirs		50 000		09/06/2009	Comptable
Meuble de rangement Bas		85 000		09/06/2009	Secrétariat
Meuble de rangement Haut		150 000		09/06/2009	Comptable
Chaises Secrétaire		120 000		09/06/2009	Secrétariat
Chaises visiteurs		18 644		09/06/2009	Secrétariat
Chaise Secrétaire		120 000		02/07/2009	Comptable

Chaises visiteurs		18 644		02/07/2009	Comptable
Fauteuil Visiteur		23 364		11/11/2009	Responsable
Fauteuil Visiteur		23 364		11/11/2009	Coresponsable
Table de conférence		124 950		11/11/2009	Responsable
Table de conférence		161 000		11/11/2009	Coresponsable
Bureau ministre avec retour		400 000		30/10/2009	Ministère- Affectation
Bureau ministre avec retour		200 000		10/09/2009	RAF
Armoire haute 1/2 vitrée		200 000		10/09/2009	RAF
Fauteuil ministre		150 000		10/09/2009	RAF
Chaises visiteurs		20 000		10/09/2009	RAF
Bibliothèque avec portes vitrées		100 000		25/01/2010	Ministère- Affectation
Armoire haute en bois		140 000		25/01/2010	Ministère- Affectation
Armoire basse en bois		100 000		25/01/2010	Ministère- Affectation
Fauteuils orthopédique		150 000		25/01/2010	Ministère- Affectation
Caisson mobile 3 tiroirs		75 000		25/01/2010	Ministère- Affectation
Bureau Direction avec retour		100 000		25/01/2010	Ministère- Affectation
Armoire basse en bois		260 000		25/01/2010	Ministère- Affectation
Bureau Direction		457 627		16/10/2009	Responsable
Bureau Direction		457 627		16/10/2009	Coresponsable
Meuble de rangement haut		168 440		16/10/2009	Responsable
Meuble de rangement haut		168 440		16/10/2009	Coresponsable
Fauteuil Visiteur		50 850		16/10/2009	Responsable
Fauteuil Visiteur		50 850		16/10/2009	Coresponsable

Fauteuil Visiteur		50 850		16/10/2009	Responsable
Fauteuil Visiteur		50 850		16/10/2009	Coresponsable
Fauteuil Direction		156 000		16/10/2009	Responsable
Fauteuil Président		175 000		16/10/2009	Coresponsable
Coffre-fort		169 492		15/01/2010	Comptable
Distributeur d'Eau		114 407		15/07/2009	Hall
Destructeur de papier		160 169		27/07/2009	Secrétariat
SPLIT		170 000		12/11/2009	CCA
SPLIT		170 000		12/11/2009	DR- Affectation
SPLIT		170 000		12/11/2009	DGPRES- Affectation
SPLIT		170 000		12/11/2009	DA - Affectation
SPLIT		170 000		12/11/2009	DEM- Affectation
Groupe Electrogène		5 715 400		17/09/2010	PEPAM-AQUA
Groupe Electrogène		8 064 708		30/10/2009	PEPAM-BA

8. Cadre logique original tiré du DTF:

	Logique d'Intervention	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Sources de Vérification	Hypothèses
Objectif Global	Le nombre de personnes n'ayant pas accès à une eau saine et un assainissement de base est réduit conformément aux Objectifs du Millénaire pour le Développement			
Objectif Spécifique	L'accès à l'eau potable, ainsi que les conditions d'hygiène et d'assainissement sont durablement améliorés pour la population rurale des régions de Diourbel, Fatick et Kaolack	<p><u>IOS.1</u> : 60.000 personnes desservies en eau saine</p> <p><u>IOS.2</u> : 30.000 personnes desservies en assainissement de base</p> <p><u>IOS.3</u> : Service d'eau potable viabilisé pour 420.000 personnes</p> <p><u>IOS.4</u> : A la fin du Sous-programme, les responsabilités de planification, de maîtrise d'ouvrage, d'exploitation et d'appui aux usagers sont durablement assumées par les acteurs locaux et régionaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Revue Annuelle du PEPAM + Rapport d'exécution du Sous-programme • Rapports annuels des ASUFOR et de leur Union • Rapport d'exécution du Sous-programme + évaluation finale + Revue Annuelle du PEPAM 	Le contexte socio-économique ne se dégrade pas Les réformes relatives à la professionnalisation de l'exploitation des forages ruraux et au développement rural décentralisé se poursuivent
Résultat # 1	L'accès à l'eau potable est assuré pour 60.000 personnes supplémentaires dans les régions de Diourbel, Fatick et Kaolack	<p><u>IR1.1</u> : 12 nouveaux systèmes livrent de l'eau selon les normes à 30.000 personnes</p> <p><u>IR1.2</u> : 18 systèmes renforcés livrent de l'eau selon les normes à 30.000 personnes supplémentaires</p> <p><u>IR1.3</u> : 250 nouveaux EPE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • PV de réception des ouvrages + Données des villages desservis + Rapports de la DHR, de la DEM et des DRH • Rapport d'exécution du Sous-programme 	Les données démographiques et hydrogéologiques des PLHA sont fiables L'expérience de dessalement et de défluoruration au niveau local est probante
Résultat # 2	Les ASUFOR et institutions locales s'engagent dans l'hygiène environnementale, permettant un accès à l'assainissement pour 30.000 personnes et un changement des comportements présentant un risque pour la santé	<p><u>IR2.1</u> : 100 édicules publics construits selon les normes</p> <p><u>IR2.2</u> : 50% des membres des ASUFOR connaissent les liens entre eau-hygiène-assainissement-santé</p> <p><u>IR2.3</u> : Plan d'action « hygiène et assainissement » intégré dans le travail de 20 ASUFOR et 30 écoles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • PV de réception des ouvrages + Rapports de la DAS et des DRA • Enquête à la fin du Sous-programme • Rapports des ASUFOR + Rapport d'activités du Sous-programme 	Des ASUFOR confirment leur engagement pour investir de façon intensive dans le domaine hygiène et assainissement La population rurale est prête à contribuer financièrement pour la construction de leurs dispositifs d'assainissement

		<u>IR2.4</u> : 3.000 familles ont construit et utilisent des dispositifs d'assainissement appropriés	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des ASUFOR + Enquête 	
Résultat # 3	420.000 usagers sont mobilisés, organisés et formés pour une exploitation durable, efficace et équitable de leurs ouvrages d'AEPA	<p><u>IR3.1</u> : 90% des ASUFOR appliquent des règles de gestion efficace et viable (respect du RI, grand équilibre financier, taux de disponibilité du service > 350 jours/an)</p> <p><u>IR3.2</u> : 75% des membres des ASUFOR connaissent et adhèrent aux principes de base de leur fonctionnement (composition et rôle des structures, principes financiers)</p> <p><u>IR3.3</u> : L'Union des ASUFOR définit et applique son plan d'action à la satisfaction de > 80% de ses membres</p> <p><u>IR3.4</u> : Le dispositif d'accompagnement des ASUFOR définit et applique son plan d'action à la satisfaction de > 80% des ASUFOR et des CR, ainsi que du Ministère chargé de l'eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des ASUFOR + Evaluation finale • Enquête à la fin du Sous-programme • Plan d'action et rapport de l'Union + Enquête auprès des ASUFOR • Plan d'action et rapport du dispositif d'accompagnement + Enquête auprès des ASUFOR et des CR + Rapport de la DEM 	<p>L'étude sur le dispositif d'accompagnement des ASUFOR est probante</p> <p>Les réformes portant sur la professionnalisation de l'exploitation confirment les ASUFOR comme acteur clé dans le service de l'eau et d'assainissement en milieu rural</p> <p>Reconnaissance juridique de l'Union</p> <p>Licence d'exploitation régularisée pour les ASUFOR</p>
Résultat # 4	Les communautés rurales s'approprient leurs rôles et responsabilités en matière de planification et de régulation locale	<p><u>IR4.1</u> : Des cadres de concertation sur l'eau et l'assainissement sont fonctionnels dans >10 CR</p> <p><u>IR4.2</u> : A la fin du Sous-programme, >60% des actions retenues dans les PLHA sont réalisées avec la participation de la CR</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'activités du Sous-programme • Comptes Administratifs des CR • Comptes Administratifs des CR 	<p>Les Communautés Rurales ne sont pas mises en échec par des problèmes de politique</p> <p>Les PTF confirment leur appui à la planification locale du secteur</p>
Résultat # 5	Les mécanismes et compétences pour la réalisation du PEPAM sont renforcés au niveau national et dans les régions concernées	<p><u>IR5.1</u> : >90% des ouvrages sont réalisés dans les délais prévus</p> <p><u>IR5.2</u> : A l'exception des ouvrages structurants, les Divisions Régionales assument à la fin du Sous-programme la maîtrise d'ouvrage pour les infrastructures communautaires</p> <p><u>IR5.3</u> : Les modes opératoires pour les différents aspects liés à la gestion locale du secteur d'AEPA sont documentés, acceptés et appliqués par les acteurs (déconcentration, planification concertée, exploitation communautaire et</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'activités du Sous-programme • Rapport d'activités du Sous-programme + Rapports des agences d'exécution • Rapports de la Revue Annuelle du PEPAM + Contrats et conventions établis entre les acteurs 	<p>Les ministères concernés confirment leur engagement pour la déconcentration</p> <p>Les CDSMT permettent la prise en charge par le Gouvernement du Sénégal des coûts récurrents des agences d'exécution PEPAM</p> <p>La Cellule de Coordination du PEPAM est formalisée et exerce les missions lui confiées par l'Arrêté Interministériel portant création</p>

		<p>professionnelle, rôles et relations entre acteurs locaux)</p> <p><u>IR5.4</u> : Les données relatives à l'hydrosystème du bassin arachidier et son exploitation sont disponibles à la satisfaction des utilisateurs (agences PEPAM, PTF, autorités locales et régionales)</p> <p><u>IR5.5</u> : Les plateformes de concertation dans les régions concernées mobilisent >80% des acteurs concernés directement</p> <p><u>IR5.6</u> : Trois ouvrages de capitalisation des expériences sont distribués auprès des acteurs concernés directement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de la DGPRE + Enquête auprès des utilisateurs + Rapport d'évaluation finale • PV des rencontres des plateformes • Rapport d'activités du Sous-programme + Ouvrages (brochure, livre, documentaire...) 	<p>du PEPAM</p> <p>Les différents acteurs au niveau des régions concernées confirment leur engagement pour la concertation</p> <p>Les leçons dégagées par le Sous-programme ont une valeur ajoutée qui peut enrichir la politique, les stratégies et/ou modes opératoires dans le domaine de l'eau et d'assainissement</p>
--	--	---	--	--

9. Matrice de monitoring complète

CADRE LOGIQUE				
	INDICATEURS D'IMPACT	2008	Cible	2013
OBJECTIF GENERAL:				
Contribuer à améliorer les performances des sous-secteurs de l'eau potable et de l'assainissement en milieu rural	IOV.1-OG : Le taux d'accès à l'eau potable au niveau national en milieu rural (<i>cible 2012</i>)	75,5%	77,1%	81,2%
	IOV.2-OG : Le taux d'accès à l'assainissement au niveau national en milieu rural (<i>cible 2012</i>)	27,5%	52,9%	34,9%
OBJECTIF SPECIFIQUE:				
Assurer l'accès durable à l'eau potable, à l'assainissement et à des conditions d'hygiène améliorées pour les populations rurales des régions de Diourbel, Fatick, Kaffrine et Kaolack	IOV.1-OS: Taux d'accès à l'eau potable dans les 4 régions du bassin arachidier	77,5%		87%
	IOV.2-OS: Taux d'accès à l'assainissement dans les 4 régions du bassin arachidier	Le taux d'accès à l'assainissement n'est pas connu par région		
INDICATEURS DE RESULTAT				
Résultat 1: L'accès à l'eau potable est assuré durablement pour 60.000 personnes supplémentaires dans les régions d'intervention	IOV.1-R1 : Le nombre de personnes supplémentaires utilisant effectivement l'eau potable selon les normes en vigueur	0	60.000	113.000
	IOV.2-R1 : Disponibilité du rapport validé sur la relation entre la consommation de fluor et la présence de fluoroses dans le Bassin Arachidier est connue selon les différents usages	Non	Oui	Oui
	IOV.3-R1 : Disponibilité d'un rapport analytique sur le suivi des unités pilotes (vente, coût réel)	Non	Oui	Oui
Résultat 2: L'accès durable à l'assainissement est assuré pour 30.000 personnes supplémentaires en milieu familial et pour 10.000 personnes au niveau communautaire	IOV.1-R2 : Le nombre de personnes supplémentaires disposant dans leur ménage d'une latrine familiale	0	30.000	31.040 (1)
	IOV.2-R2 : Le nombre de personnes supplémentaires utilisant les édicules publiques	0	10.000	9.950
Résultat 3: 83 ASUFOR ciblées dans les 4 régions d'intervention sont mobilisées, organisées et formées pour une gestion durable, efficace et équitable de leurs	IOV.1-R3: Le nombre de postes clé dans les bureaux des ASUFOR occupé par des femmes	n.n.	>1/ Asufor	32%
	IOV.2-R3: Le pourcentage des ASUFOR appliquant les règles de gestion	n.n.	90%	64%
	IOV.3-R3: Le pourcentage des ASUFOR adhérant au dispositif d'accompagnement	0	60%	0

ouvrages d'AEPA	IOV.4-R3 : Le pourcentage des ASUFOR adhérent aux fédérations régionales	0	90%	90%
Résultat 4: Les communautés rurales ciblées s'approprient leurs rôles et responsabilités en matière de planification et de régulation locale	IOV.1-R4 : Le pourcentage des nouveaux ouvrages issus des PLHA	0	90%	E-63% A-50%
	IOV.2-R4 : Le nombre de CR ayant un cadre de concertation eau et assainissement	0	12	0
	IOV.3-R4: Le nombre de PLHA réactualisé	0	15	15
Résultat 5: Les mécanismes et compétences pour la réalisation du PEPAM sont renforcés	IOV.1-R5: Le nombre de services déconcentrés qui élaborent les rapports périodiques dans les délais	n.n.	12	n.n.
	IOV.2-R5 : La planification des activités est respectée	n.n.	100%	n.n.
	IOV.3-R5 : Le nombre de mises à jour des bases de données d'inventaire et de suivi des nappes		2/an	2/an
INDICATEURS D'ACTIVITES				
Activités du Résultat 1: L'accès à l'eau potable est assuré durablement pour 60.000 personnes supplémentaires dans les régions d'intervention				
A.1.1. Réaliser des études pour les ouvrages nouveaux, les extensions ou réhabilitations de réseaux d'eau selon les priorités retenues dans les planifications locales des CR	IOV.1-A1.1 : Disponibilité du rapport des études nécessaires à la réalisation des travaux	Non	Oui	Oui
A.1.2. Réaliser 12 nouveaux ouvrages, renforcer 4 systèmes d'AEP et réhabiliter 12 ouvrages existants par des entreprises spécialisées	IOV.2-A1.2 : Nombre de systèmes d'AEP réceptionnés		28	29
	IOV.2-A1.2 : Nombre de nouveaux forages réalisés		12	12
	IOV.3-A1.2 : Nombre de nouveaux châteaux d'eaux construits		16	15
	IOV.4-A1.2 : Nombre d'équipements de pompage installés		28	15
	IOV.5-A1.2 : Nombre de nouveaux EPE réalisées et fonctionnelles		200	468
A.1.3. Faire contrôler les travaux par des bureaux d'études sous la supervision des Divisions Régionales de l'Hydraulique et des deux points focaux	IOV.1-A1.3 : Disponibilité des PV de chantiers, contresigné par le bureau et l'administration (au moins 3 fois par mois et par chantier)		Oui	Oui
	IOV.2-A1.3 : Disponibilité des rapports trimestriels du bureau de contrôle		Oui	Oui (2)
A.1.4. Réaliser une étude épidémiologique de l'impact du fluor dans les régions	IOV.1-A1.4 : Disponibilité du rapport approuvé de l'étude épidémiologique		Oui	Oui
A.1.5. Suivre les unités pilotes réalisées par le PARPEBA	IOV.1-A1.5 : Disponibilité du rapport de suivi des unités pilotes du PARPEBA		Oui	Oui

Activités du Résultat 2: L'accès durable à l'assainissement est assuré pour 30.000 personnes supplémentaires en milieu familial et pour 10.000 personnes au niveau communautaire				
A.2.1. Construire 100 édicules avec séparation Homme-Femme dans les institutions et lieux publics selon les priorités des PLHA	IOV.1-A2.1 : Le nombre d'édicules réceptionnés		100	99,5
A.2.2. Former au moins 60 relais communautaires d'hygiène pour la sensibilisation à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement	IOV.1-A2.2 : Le nombre de nouveaux relais féminins d'hygiène formés		60	60
	IOV.2-A2.2: Le nombre de relais féminins d'hygiène recyclés		106	106
	IOV.3-A2.2 : Le nombre de relais féminins d'hygiène opérationnels		132	80
A.2.3. Faciliter à travers les ASUFOR ciblées la construction de dispositifs d'assainissement de base au niveau familial	IOV.1-A2.3 : Le nombre de maçons formés dans les ASUFOR ciblées		60	119
	IOV2-A2.3 : Le nombre de latrines test réceptionnées		24	104
	IOV.3-A2.4 : Le nombre de plaidoyers en IEC (Sepo, mobilisations sociales) réalisés		142	44
	IOV.4-A2.4 Le nombre d'activités de sensibilisation menées par les relais (causeries avec les groupes sociaux)		1600	> 1760
	IOV.5-A2.4 Le nombre de visites à domicile avec les ménages		8000	7040
A.2.4. Mettre en œuvre une stratégie de communication en Eau, Hygiène et Assainissement	IOV.1-A2.4 : Le nombre d'ASUFOR élaborant un plan d'action mensuel "eau, hygiène et assainissement"		66	> 40
A.2.5. Adapter et vulgariser la méthodologie HAMS (Hygiène et Assainissement en Milieu Scolaire)	IOV.1-A2.5 : Le nombre d'écoles intégrant un plan d'action "eau, hygiène et assainissement"		48	46 (3)
A.2.6. Mettre en place un fonds d'appui à l'assainissement familial pour construire 3.000 latrines	IOV.1-A2.6 : Le nombre de demandes d'appui à la construction d'une latrine familiale reçues		3000	3465
	IOV.2-A2.6 : Le nombre de latrines familiales réceptionnées		3000	3104
Activités du Résultat 3: 83 ASUFOR ciblées dans les 4 régions d'intervention sont mobilisées, organisées et formées pour une gestion durable, efficace et équitable de leurs ouvrages d'AEPA				
A.3.1. Appuyer les services déconcentrés dans la formation/sensibilisation des ASUFOR	IOV.1-A3.1 : Le pourcentage des ASUFOR suivi dans la base de données des brigades	24%	100%	n.n.
A.3.2. Mettre en place ou renforcer 28 ASUFOR dans les régions concernées	IOV.1-A3.2 : Le nombre d'AG d'information tenues		28	15
	IOV.2-A3.2 : Le nombre de bureaux mis sur place		28	15

	IOV.3-A3.2 : Le nombre de demandes de licence d'exploitation déposées à la DEM		28	15
	IOV.4-A3.2 : Le nombre de demandes de licence d'exploitation approuvées		28	
A.3.3. Accompagner l'ensemble des ASUFOR dans les régions concernées	IOV.1-A3.3 : Le pourcentage des ASUFOR bénéficiant d'une mission de suivi (fréquence trimestrielle)		100%	n.n.
A.3.4. Appuyer les fédérations régionales et l'Union Inter-régionale des ASUFOR du Bassin Arachidier	IOV.1-A3.4 : Le nombre de PV de l'AG constitutive des fédérations régionales	2	4	4
	IOV.2-A3.4 : Le nombre de bureaux de fédération dont les membres ont été formés		4	4
	IOV.3-A3.4 : Disponibilité du PV de l'AG constitutive de la fédération inter-régionale du bassin arachidier		Oui	Oui
	IOV.4-A3.4 : Disponibilité du PV de réunion des 4 fédérations régionales (1 par trimestre)		16/an	0
A.3.5. Etudier un dispositif d'accompagnement des ASUFOR	IOV.1-A3.5 : Disponibilité de la notification de démarrage de l'étude du dispositif d'accompagnement des ASUFOR		Oui	Non
	IOV.2-A3.5 : Disponibilité du rapport de l'étude du dispositif d'accompagnement des ASUFOR		Oui	Non
A.3.6. Mettre en place le dispositif d'accompagnement des ASUFOR	IOV.1-A3.6 : Disponibilité du texte réglementaire de constitution d'un dispositif d'accompagnement des ASUFOR		Oui	Non
Activités du Résultat 4: Les communautés rurales ciblées s'approprient leurs rôles et responsabilités en matière de planification et de régulation locale				
A.4.1. Accompagner les CR dans l'appropriation, l'actualisation et la valorisation des PLHA	IOV.1-A4.1 : Le nombre de CR formées dans la mise à jour de leur PLHA		15	15
	IOV.2-A4.1 : Le nombre de CR qui ont bénéficié d'un appui financier pour la mise à jour du PLHA		15	15
	IOV.3-A4.1 : Disponibilité d'un manuel sur les modes opératoires du PEPAM		Oui	Oui
Activités du Résultat 5: Les mécanismes et compétences pour la réalisation du PEPAM sont renforcés				
A.5.1. Responsabiliser les services déconcentrés dans la mise en œuvre du programme	IOV.1-A5.1 : Disponibilité d'une feuille de route pour rendre effective la déconcentration		Oui	Non
	IOV.2-A5.1 : Disponibilité au niveau des services déconcentrés du budget de fonctionnement leur attribué dans le cadre du sous-programme		12	12
A.5.2. Equiper en moyens logistiques et bureautiques les services déconcentrés	IOV.1-A5.2 : Le nombre de services déconcentrés disposant d'une voiture 4x4		12	12
	IOV.2-A5.2 : Le nombre de services déconcentrés disposant d'une connexion Internet		12	12
	IOV.3-A5.2 : Le nombre de services déconcentrés disposant d'un mobilier adéquat		12	12
	IOV.4-A5.2 : Le nombre de services déconcentrés disposant d'un matériel informatique adéquat		12	12
	IOV.5-A5.2 : Le nombre de services déconcentrés disposent d'une équipement de bureau adéquat		12	12
A.5.3. Renforcer les capacités du personnel des structures déconcentrées (en planification, maîtrise d'ouvrage, régulation, le suivi et	IOV.1-A5.3 : Disponibilité d'un plan de formation pour les services déconcentrés		Oui	Non
	IOV.2-A5.3 : Pourcentage d'agents au niveau déconcentrés qui ont bénéficié de la formation définie dans le plan de formation		100%	7 pers.

l'appui-conseil, ...)	IOV.3-A5.3 : Le nombre d'ateliers de formation organisés par la CCA Kaolack			> 10
A.5.4. Renforcer les agences d'exécution du PEPAM-BA sur les aspects du CUI et sur la déconcentration	IOV.1-A5.4 : Le nombre de points focaux disposant d'une voiture 4x4		4	4
	IOV.2-A5.4 : Le nombre de points focaux disposant d'un matériel informatique adéquat		5	5
	IOV.3-A5.4 : Le nombre de points focaux disposant d'un équipement de bureau adéquat		5	5
	IOV.4-A5.4 : Disponibilité d'un plan de formation pour les directions nationales		Oui	Oui
	IOV.5-A5.4 : Le nombre d'agents au niveau central qui ont bénéficié d'une formation complémentaire		5	8
A.5.5. Renforcer le système de collecte, de traitement et de valorisation des données sur la ressource d'eau et son utilisation	IOV.1-A5.5 : Le nombre de forages d'observation réalisés		3	2
	IOV.2-A5.5 : Le nombre de forages d'observation équipés d'enregistreurs de niveau		10	10
	IOV.3-A5.5 : Le nombre de visites de suivi effectuées	2/an	2/an	2/an
A.5.6. Faciliter l'animation de plateformes de concertation sur l'eau et l'assainissement dans les régions concernées	IOV.1-A5.6 : Le nombre de réunions tenues par chaque plateforme de concertation		4/an	0
A.5.7. Capitaliser et disséminer les expériences	IOV.1-A5.7 : Le nombre de séminaires de capitalisation à l'étranger où un représentant du projet a participé		2	0
	IOV.2-A5.7 : Disponibilité du rapport de l'atelier de capitalisation organisé à la fin du sous-programme		Oui	Janvier 2014
A.5.8. Appuyer les départements ministériels en charge de l'hydraulique et de l'assainissement en zone rurale	IOV.1-A5.8 : Le nombre de départements ministériels effectivement appuyés		2	1 (4)

Remarques :

- (1) 746 latrines familiales doivent encore être réceptionnées en janvier 2014.
- (2) Les rapports de suivi sont élaborés par les consultants chargés du suivi technique, et à fréquence (bi-)mensuelle.
- (3) 62 écoles ont été sensibilisées, mais seulement 46 écoles ont effectivement intégré leur plan d'action.
- (4) L'hydraulique et l'assainissement sont maintenant intégrés dans un seul ministère.

10. Outils et produits

◆ Communication

- Dépliant
- Etudes de cas sur le site web de la CTB:
 - Actrices incontournables dans le secteur de l'eau (03.2011)
 - Des conditions de vie plus saines pour des milliers de familles au Sénégal (05.2013)
- Articles dans la newsletter (Xibaru) de la CTB Sénégal:
 - Parole aux femmes (03.2011)
 - Les travaux hydrauliques, ça avance (10.2011)
 - HAMS vous connaissez? (03.2012)
 - Concours 'école propre' (08.2012)
 - Le PEPAM-BA lance les travaux en milieu scolaire (06.2011)

◆ Documents

- Etude d'options technologiques pour la réalisation des ouvrages d'assainissement familial (dr. C. Touré, EDE, 02.2010)
- Guide de l'animateur (Moussa Seck, 07.2010)
- Diagnostic des 12 ASUFOR (Moussa Seck, 10.2010)
- Charte relative à une responsabilisation équitable des femmes et des hommes dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement au Sénégal
- 15 PLHA réactualisés (09.2013)

◆ Rapport de capitalisation

- Capitalisation d'une démarche de sensibilisation participative pour l'hygiène et l'assainissement en milieu communautaire et scolaire (Moussa Seck et Kim Devos, 07.2013)
- Rapport de l'Atelier de capitalisation tenu à Toubacouta – 23 et 24 octobre 2013 (Nexus Groupe, janvier 2014)
- Suivi de la performance des ASUFOR dans le Bassin Arachidier 2008-2013 (Katrien Moubax, décembre 2013) + Rapports individuels pour 27 ASUFOR
- Rapport de capitalisation (Nexus Groupe, janvier 2014)

◆ Matériel audiovisuel

- Ca. 15 émissions radio
- Vidéo pour l'étude de cas « Actrices incontournables dans le secteur de l'eau »
- Affiche 'Pour le bien-être de la famille...'
- Affiche 'J'aime mon école, j'entretiens les toilettes'
- Photos et/ou vidéos pour chaque activité du 'soft'

◆ Autres ressources

- Site web www.pepam.sn

◆ Méthodologies

- Outils SARAR/PHAST, adaptés aux ouvrages d'assainissement du PEPAM-BA
- Outils HAMS, adaptés au milieu scolaire du Bassin Arachidier
- Manuel du conducteur de forage (CESAO, 08.2011)
- Manuel du participant: formation en plaidoyer et lobbying (CESAO)
- Guide pratique de formulation de PLHA (B.S. Diop et O. Hane, 10.2012)